



## **Cenovus Energy Inc.**

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

## TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION .....	3
RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT .....	4
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS.....	5
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL.....	5
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	6
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	7
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	8
NOTES ANNEXES .....	9
1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES .....	9
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ .....	13
3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	13
4. JUGEMENTS D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS.....	22
5. CHARGES FINANCIÈRES .....	24
6. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET .....	24
7. SORTIES.....	24
8. AUTRES (PRODUITS) CHARGES, MONTANT NET.....	25
9. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET REPRISES .....	25
10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT.....	27
11. MONTANTS PAR ACTION .....	30
12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE .....	30
13. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR .....	30
14. STOCKS.....	31
15. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION.....	31
16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET .....	32
17. AQUISITION.....	33
18. AUTRES ACTIFS .....	33
19. GOODWILL.....	33
20. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER.....	33
21. DETTE À LONG TERME .....	33
22. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT .....	35
23. AUTRES PASSIFS .....	35
24. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI .....	36
25. CAPITAL SOCIAL .....	39
26. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL.....	40
27. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS.....	40
28. CHARGE DE PERSONNEL.....	44
29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	44
30. STRUCTURE FINANCIÈRE .....	44
31. INSTRUMENTS FINANCIERS .....	46
32. GESTION DES RISQUES .....	48
33. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE.....	50
34. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS .....	51

# RAPPORT DE LA DIRECTION

## *Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés*

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc. Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars canadiens selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité d'audit, formé de cinq administrateurs indépendants. Le comité d'audit a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités d'audit établies par la New York Stock Exchange. Le comité d'audit se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue et approuver les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

## *Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière*

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même si les systèmes de contrôle interne ont été jugés efficaces, ils ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui a trait à la préparation et à la présentation des états financiers. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2016.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet de comptables professionnels agréés indépendant, a été mandaté pour effectuer l'audit et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016, lesquelles sont exprimées dans son rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant daté du 15 février 2017. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

*(signé) Brian C. Ferguson*

**Brian C. Ferguson**  
Président et  
chef de la direction de  
Cenovus Energy Inc.

*(signé) Ivor M. Ruste*

**Ivor M. Ruste**  
Vice-président directeur et  
chef des finances de  
Cenovus Energy Inc.

**Le 15 février 2017**

# RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

## *Aux actionnaires de Cenovus Energy Inc.*

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Cenovus Energy Inc. aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que des états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2016. Nous avons aussi audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2015 de Cenovus Energy Inc., selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. La direction est responsable de ces états financiers consolidés en ce qui a trait au maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière présentée dans le rapport de la direction inclus dans les présentes. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés ainsi qu'une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Cenovus Energy Inc. en nous fondant sur nos audits intégrés.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives et qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. Nos audits des états financiers consolidés ont comporté le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comportait l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante et des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque. Nos audits comprenaient aussi la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus, et qui comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre l'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; iii) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Cenovus Energy Inc. aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2016 selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. En outre, à notre avis, Cenovus Energy Inc. maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

*(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables agréés  
Calgary (Alberta) Canada

**Le 15 février 2017**

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre  
(en M\$, sauf les données par action)

	Notes	2016	2015	2014
<b>Produits des activités ordinaires</b>	1			
Chiffre d'affaires brut		12 282	13 207	20 107
Moins les redevances		148	143	465
		<b>12 134</b>	13 064	19 642
<b>Charges</b>	1			
Marchandises achetées		6 978	7 374	10 955
Frais de transport et de fluidification		1 901	2 043	2 477
Charges d'exploitation		1 683	1 839	2 045
Taxe sur la production et impôts miniers		12	18	46
(Profit) perte lié à la gestion des risques	31	343	(461)	(662)
Amortissement et épuisement	9, 16	1 498	2 114	1 946
Perte de valeur du goodwill	9	-	-	497
Coûts de prospection	9, 15	2	138	86
Frais généraux et frais d'administration		326	335	379
Charges financières	5	492	482	445
Produit d'intérêts		(52)	(28)	(33)
(Profit) perte de change, montant net	6	(198)	1 036	411
Frais de recherche		36	27	15
(Profit) perte à la sortie d'actifs	7	6	(2 392)	(156)
Autres (produits) charges, montant net	8	34	2	(4)
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>(927)</b>	537	1 195
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	10	(382)	(81)	451
<b>Résultat net</b>		<b>(545)</b>	618	744
<b>Résultat net par action (\$)</b>	11			
De base et dilué		<b>(0,65)</b>	0,75	0,98

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre  
(en M\$)

	Notes	2016	2015	2014
<b>Résultat net</b>		<b>(545)</b>	618	744
<b>Autres éléments du résultat global, moins l'impôt</b>	26			
<i>Élément qui ne sera pas reclassé en résultat net :</i>				
Écarts actuariels liés aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi		(3)	20	(18)
<i>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net :</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente – variation de la juste valeur		(2)	6	-
Actifs financiers disponibles à la vente – reclassés en résultat net		1	-	-
Écart de change		(106)	587	215
<b>Total des autres éléments du résultat global, moins l'impôt</b>		<b>(110)</b>	613	197
<b>Résultat global</b>		<b>(655)</b>	1 231	941

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre  
(en M\$)

	Notes	2016	2015
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	3 720	4 105
Comptes débiteurs et produits à recevoir	13	1 838	1 251
Impôt sur le résultat à recouvrer		6	6
Stocks	14	1 237	810
Gestion des risques	31, 32	21	301
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>6 822</b>	6 473
Actifs de prospection et d'évaluation	1, 15	1 585	1 575
Immobilisations corporelles, montant net	1, 16	16 426	17 335
Gestion des risques	31, 32	3	-
Impôt sur le résultat à recouvrer		124	90
Autres actifs	8, 18	56	76
Goodwill	1, 19	242	242
<b>Total de l'actif</b>		<b>25 258</b>	25 791
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passif courant</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	20	2 266	1 702
Impôt sur le résultat à payer		112	133
Gestion des risques	31, 32	293	23
<b>Total du passif courant</b>		<b>2 671</b>	1 858
Dettes à long terme	21	6 332	6 525
Gestion des risques	31, 32	22	7
Passifs relatifs au démantèlement	22	1 847	2 052
Autres passifs	23	211	142
Impôt différé	10	2 585	2 816
<b>Total du passif</b>		<b>13 668</b>	13 400
Capitaux propres		11 590	12 391
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>25 258</b>	25 791
Engagements et éventualités	34		

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration,

(signé) Michael A. Grandin

**Michael A. Grandin**  
Administrateur  
Cenovus Energy Inc.

(signé) Colin Taylor

**Colin Taylor**  
Administrateur  
Cenovus Energy Inc.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en M\$)

	Capital social (Note 25)	Surplus d'apport (Note 25)	Résultats non distribués	CAERG <sup>1)</sup> (Note 26)	<b>Total</b>
Solde au 31 décembre 2013	3 857	4 219	1 660	210	9 946
Résultat net	-	-	744	-	744
Autres éléments du résultat global	-	-	-	197	197
Total du résultat global	-	-	744	197	941
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	32	-	-	-	32
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	72	-	-	72
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(805)	-	(805)
Solde au 31 décembre 2014	3 889	4 291	1 599	407	10 186
Résultat net	-	-	618	-	618
Autres éléments du résultat global	-	-	-	613	613
Total du résultat global	-	-	618	613	1 231
Actions ordinaires émises contre trésorerie	1 463	-	-	-	1 463
Actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	182	-	-	-	182
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	39	-	-	39
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(710)	-	(710)
Solde au 31 décembre 2015	5 534	4 330	1 507	1 020	12 391
Résultat net	-	-	(545)	-	(545)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(110)	(110)
Total du résultat global	-	-	(545)	(110)	(655)
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	20	-	-	20
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(166)	-	(166)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>5 534</b>	<b>4 350</b>	<b>796</b>	<b>910</b>	<b>11 590</b>

<sup>1)</sup> Cumul des autres éléments du résultat global.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

# TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre  
(en M\$)

	Notes	2016	2015	2014
<b>Activités d'exploitation</b>				
Résultat net		(545)	618	744
Amortissement et épuisement	9,16	1 498	2 114	1 946
Perte de valeur du goodwill	9	-	-	497
Coûts de prospection	9,15	2	138	86
Impôt différé	10	(209)	(655)	359
(Profit latent) perte latente à la gestion des risques	31	554	195	(596)
(Profit) perte de change latent(e)	6	(189)	1 097	411
(Profit) perte à la sortie d'actifs	7	6	(2 392)	(156)
Charge d'impôt exigible liée à la sortie d'actifs	7	-	391	-
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	5,22	130	126	120
Provisions au titre de contrat déficitaire, moins la trésorerie versée		53	-	-
Autres pertes de valeur d'actifs	8	30	-	-
Autres		93	59	68
Variation nette des autres actifs et passifs		(91)	(107)	(135)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		(471)	(110)	182
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>861</b>	<b>1 474</b>	<b>3 526</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Dépenses d'investissement – actifs de prospection et d'évaluation	15	(67)	(138)	(279)
Dépenses d'investissement – immobilisations corporelles	16	(967)	(1 576)	(2 779)
Acquisition	17	-	(84)	-
Produit de la sortie d'actifs	7	8	3 344	276
Charge d'impôt exigible liée à la sortie d'actifs	7	-	(391)	-
Variation nette des investissements et autres		(1)	3	(1 583)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		(52)	(270)	15
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 079)</b>	<b>888</b>	<b>(4 350)</b>
<b>Flux de trésorerie avant les activités de financement, montant net</b>				
		<b>(218)</b>	<b>2 362</b>	<b>(824)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net		-	(25)	(18)
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	25	-	1 449	-
Émission d'actions ordinaires aux termes de régimes d'options sur actions		-	-	28
Dividendes sur actions ordinaires	11	(166)	(528)	(805)
Autres		(2)	(2)	(2)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(168)</b>	<b>894</b>	<b>(797)</b>
<b>Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises</b>				
		<b>1</b>	<b>(34)</b>	<b>52</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>				
		<b>(385)</b>	<b>3 222</b>	<b>(1 569)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>				
		<b>4 105</b>	<b>883</b>	<b>2 452</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>				
		<b>3 720</b>	<b>4 105</b>	<b>883</b>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	33			

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

## 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES

---

Cenovus Energy Inc. et ses filiales (collectivement, « Cenovus » ou la « société ») sont engagées dans la mise en valeur, la production et la commercialisation de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (« LGN ») et de gaz naturel au Canada; elles mènent aussi des activités de commercialisation et possèdent des installations de raffinage aux États-Unis.

Cenovus est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à celle de New York (« NYSE »). Son siège social et bureau administratif est situé au 2600, 500 Centre Street S.E., Calgary, Alberta, Canada, T2G 1A6. L'information sur la base d'établissement des présents états financiers consolidés se trouve à la note 2.

La direction a établi les secteurs opérationnels en fonction de renseignements examinés périodiquement aux fins de prise de décisions, d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance opérationnelle par les principaux décideurs de Cenovus en ce qui a trait aux activités d'exploitation. La société évalue la performance financière de ses secteurs opérationnels principalement en fonction des marges d'exploitation. Les secteurs à présenter de la société sont les suivants :

- **Sables bitumineux**, secteur comprenant la mise en valeur et la production de bitume et de gaz naturel dans le nord-est de l'Alberta. Les actifs de bitume de Cenovus comprennent Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, de même que des projets aux premiers stades de la mise en valeur, comme Grand Rapids et Telephone Lake. Certains gisements exploités par la société dans le secteur des sables bitumineux, notamment Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, sont détenus conjointement avec ConocoPhillips, société ouverte américaine non apparentée.
- **Hydrocarbures classiques**, qui comprend la mise en valeur et la production de pétrole brut classique, de LGN et de gaz naturel en Alberta et en Saskatchewan, dont les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake, le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone de Weyburn et les nouvelles zones potentielles de pétrole averse.
- **Raffinage et commercialisation**, secteur responsable du transport, de la vente et du raffinage du pétrole brut transformé en pétrole raffiné et en produits chimiques. Cenovus détient, conjointement avec Phillips 66, société américaine non liée cotée en bourse, deux raffineries situées aux États-Unis. De plus, Cenovus possède et exploite un terminal de transport ferroviaire de pétrole brut en Alberta. Le secteur Raffinage et commercialisation coordonne les projets de commercialisation et de transport qu'entreprend Cenovus pour optimiser les gammes de produits, les points de livraison, les engagements de transport et la diversification de la clientèle. La commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel provenant du Canada, y compris les ventes de produits physiques réglées aux États-Unis, est considérée comme étant effectuée par une entreprise canadienne. Les achats et les ventes de pétrole brut et de gaz naturel provenant des États-Unis sont affectés aux activités américaines.
- **Activités non sectorielles et éliminations**, qui comprend essentiellement les profits et pertes latents comptabilisés sur les instruments financiers dérivés, les profits et pertes à la sortie d'actifs et les frais généraux, frais d'administration, frais de financement et frais de recherche liés à l'ensemble des activités de Cenovus. Lorsqu'un instrument financier est réglé, le profit ou la perte réalisé est comptabilisé dans le secteur opérationnel auquel se rapporte l'instrument dérivé. Les éliminations sont liées aux ventes, au résultat d'exploitation et aux achats intersectoriels de produits, qui sont comptabilisés aux prix de cession interne en fonction des prix du marché courants, ainsi qu'au résultat intersectoriel non réalisé sur les stocks. Le secteur Activités non sectorielles et éliminations est imputé au Canada, hormis le profit ou la perte latent lié à la gestion des risques, qui est imputé au pays de résidence de l'entité effectuant l'opération concernée.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière d'abord par secteur et, ensuite, par produit et par emplacement géographique.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

**A) Résultat d'exploitation – Informations sectorielles et opérationnelles**

Exercices clos les 31 décembre	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Raffinage et commercialisation		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	<b>2 929</b>	3 030	5 036	<b>1 267</b>	1 709	3 225	<b>8 439</b>	8 805	12 658
Moins les redevances	<b>9</b>	29	236	<b>139</b>	114	229	-	-	-
	<b>2 920</b>	3 001	4 800	<b>1 128</b>	1 595	2 996	<b>8 439</b>	8 805	12 658
<b>Charges</b>									
Marchandises achetées	-	-	-	-	-	-	<b>7 325</b>	7 709	11 767
Transport et fluidification	<b>1 721</b>	1 815	2 131	<b>186</b>	230	346	-	-	-
Charges d'exploitation	<b>501</b>	531	639	<b>444</b>	561	709	<b>742</b>	754	703
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	<b>12</b>	18	46	-	-	-
(Profit) perte à la gestion des risques	<b>(179)</b>	(404)	(38)	<b>(58)</b>	(209)	(1)	<b>26</b>	(43)	(27)
<b>Marge d'exploitation<sup>1)</sup></b>	<b>877</b>	1 059	2 068	<b>544</b>	995	1 896	<b>346</b>	385	215
Amortissement et épuisement	<b>655</b>	697	625	<b>567</b>	1 148	1 082	<b>211</b>	191	156
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	-	-	497	-	-	-
Coûts de prospection	<b>2</b>	67	4	-	71	82	-	-	-
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>220</b>	295	1 439	<b>(23)</b>	(224)	235	<b>135</b>	194	59

1) Élément appelé auparavant Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Exercices clos les 31 décembre	Activités non sectorielles et éliminations			Résultat consolidé		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
<b>Produits des activités ordinaires</b>						
Chiffre d'affaires brut	<b>(353)</b>	(337)	(812)	<b>12 282</b>	13 207	20 107
Moins les redevances	-	-	-	<b>148</b>	143	465
	<b>(353)</b>	(337)	(812)	<b>12 134</b>	13 064	19 642
<b>Charges</b>						
Marchandises achetées	<b>(347)</b>	(335)	(812)	<b>6 978</b>	7 374	10 955
Transport et fluidification	<b>(6)</b>	(2)	-	<b>1 901</b>	2 043	2 477
Charges d'exploitation	<b>(4)</b>	(7)	(6)	<b>1 683</b>	1 839	2 045
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	<b>12</b>	18	46
(Profit) perte à la gestion des risques	<b>554</b>	195	(596)	<b>343</b>	(461)	(662)
Amortissement et épuisement	<b>65</b>	78	83	<b>1 498</b>	2 114	1 946
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	-	-	497
Coûts de prospection	-	-	-	<b>2</b>	138	86
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>(615)</b>	(266)	519	<b>(283)</b>	(1)	2 252
Frais généraux et frais d'administration	<b>326</b>	335	379	<b>326</b>	335	379
Charges financières	<b>492</b>	482	445	<b>492</b>	482	445
Produit d'intérêts	<b>(52)</b>	(28)	(33)	<b>(52)</b>	(28)	(33)
(Profit) perte de change, montant net	<b>(198)</b>	1 036	411	<b>(198)</b>	1 036	411
Frais de recherche	<b>36</b>	27	15	<b>36</b>	27	15
(Profit) perte à la sortie d'actifs	<b>6</b>	(2 392)	(156)	<b>6</b>	(2 392)	(156)
Autres (produits) charges, montant net	<b>34</b>	2	(4)	<b>34</b>	2	(4)
	<b>644</b>	(538)	1 057	<b>644</b>	(538)	1 057
<b>Résultat avant impôt</b>				<b>(927)</b>	537	1 195
Charge (produit) d'impôt sur le résultat				<b>(382)</b>	(81)	451
<b>Résultat net</b>				<b>(545)</b>	618	744

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

**B) Résultats financiers par produit en amont**

Exercices clos les 31 décembre	Pétrole brut <sup>1)</sup>								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	<b>2 911</b>	3 000	4 963	<b>936</b>	1 239	2 456	<b>3 847</b>	4 239	7 419
Moins les redevances	<b>9</b>	29	233	<b>125</b>	103	217	<b>134</b>	132	450
	<b>2 902</b>	2 971	4 730	<b>811</b>	1 136	2 239	<b>3 713</b>	4 107	6 969
<b>Charges</b>									
Transport et fluidification	<b>1 720</b>	1 814	2 130	<b>170</b>	213	326	<b>1 890</b>	2 027	2 456
Charges d'exploitation	<b>486</b>	511	615	<b>287</b>	381	505	<b>773</b>	892	1 120
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	<b>12</b>	16	37	<b>12</b>	16	37
(Profit) perte à la gestion des risques	<b>(179)</b>	(400)	(38)	<b>(60)</b>	(157)	4	<b>(239)</b>	(557)	(34)
<b>Marge d'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>875</b>	1 046	2 023	<b>402</b>	683	1 367	<b>1 277</b>	1 729	3 390

Exercices clos les 31 décembre	Gaz naturel								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	<b>16</b>	22	67	<b>321</b>	450	744	<b>337</b>	472	811
Moins les redevances	-	-	3	<b>14</b>	11	12	<b>14</b>	11	15
	<b>16</b>	22	64	<b>307</b>	439	732	<b>323</b>	461	796
<b>Charges</b>									
Transport et fluidification	<b>1</b>	1	1	<b>16</b>	17	20	<b>17</b>	18	21
Charges d'exploitation	<b>11</b>	15	17	<b>152</b>	175	198	<b>163</b>	190	215
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	-	2	9	-	2	9
(Profit) perte à la gestion des risques	-	(4)	-	<b>2</b>	(52)	(5)	<b>2</b>	(56)	(5)
<b>Marge d'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>4</b>	10	46	<b>137</b>	297	510	<b>141</b>	307	556

Exercices clos les 31 décembre	Autres								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	<b>2</b>	8	6	<b>10</b>	20	25	<b>12</b>	28	31
Moins les redevances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>2</b>	8	6	<b>10</b>	20	25	<b>12</b>	28	31
<b>Charges</b>									
Transport et fluidification	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	<b>4</b>	5	7	<b>5</b>	5	6	<b>9</b>	10	13
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Profit) perte à la gestion des risques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marge d'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>(2)</b>	3	(1)	<b>5</b>	15	19	<b>3</b>	18	18

1) Comprend les LGN.

2) Élément appelé auparavant Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### B) Résultats financiers par produit en amont (suite)

Exercices clos les 31 décembre	Total par produit en amont								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	2 929	3 030	5 036	1 267	1 709	3 225	4 196	4 739	8 261
Moins les redevances	9	29	236	139	114	229	148	143	465
	<b>2 920</b>	<b>3 001</b>	<b>4 800</b>	<b>1 128</b>	<b>1 595</b>	<b>2 996</b>	<b>4 048</b>	<b>4 596</b>	<b>7 796</b>
<b>Charges</b>									
Transport et fluidification	1 721	1 815	2 131	186	230	346	1 907	2 045	2 477
Charges d'exploitation	501	531	639	444	561	709	945	1 092	1 348
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	12	18	46	12	18	46
(Profit) perte à la gestion des risques	(179)	(404)	(38)	(58)	(209)	(1)	(237)	(613)	(39)
<b>Marge d'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>877</b>	<b>1 059</b>	<b>2 068</b>	<b>544</b>	<b>995</b>	<b>1 896</b>	<b>1 421</b>	<b>2 054</b>	<b>3 964</b>

2) Élément appelé auparavant Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

### C) Actifs de prospection et d'évaluation, immobilisations corporelles, goodwill et total de l'actif

Au 31 décembre	Actifs de prospection et d'évaluation		Immobilisations corporelles		Goodwill		Total de l'actif	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Sables bitumineux	1 564	1 560	8 798	8 907	242	242	11 112	11 069
Hydrocarbures classiques	21	15	3 080	3 720	-	-	3 196	3 830
Raffinage et commercialisation	-	-	4 273	4 398	-	-	6 613	5 844
Activités non sectorielles et éliminations	-	-	275	310	-	-	4 337	5 048
<b>Résultat consolidé</b>	<b>1 585</b>	<b>1 575</b>	<b>16 426</b>	<b>17 335</b>	<b>242</b>	<b>242</b>	<b>25 258</b>	<b>25 791</b>

### D) Information géographique

Exercices clos les 31 décembre	Produits des activités ordinaires		
	2016	2015	2014
Canada	6 106	6 264	10 139
États-Unis	6 028	6 800	9 503
<b>Résultat consolidé</b>	<b>12 134</b>	<b>13 064</b>	<b>19 642</b>

  

Au 31 décembre	Actif non courant <sup>3)</sup>	
	2016	2015
Canada	14 130	14 921
États-Unis	4 179	4 307
<b>Résultat consolidé</b>	<b>18 309</b>	<b>19 228</b>

3) Tient compte des actifs de prospection et d'évaluation, des immobilisations corporelles, du goodwill et des autres actifs.

### Ventes à l'exportation

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN produits ou achetés au Canada qui ont été livrées à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 974 M\$ (870 M\$ en 2015 et 821 M\$ en 2014).

### Principaux clients

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, Cenovus avait trois clients (trois en 2015 et trois en 2014) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de son chiffre d'affaires brut consolidé. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie de renommée internationale ayant une notation de première qualité, se sont élevées à approximativement 4 742 M\$, 1 623 M\$ et 1 400 M\$, respectivement (4 647 M\$, 1 705 M\$ et 1 545 M\$ en 2015 et 7 210 M\$, 2 668 M\$ et 2 316 M\$ en 2014) et sont comptabilisées par tous les secteurs de la société.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### E) Dépenses d'investissement<sup>4)</sup>

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
<b>Investissements</b>			
Sables bitumineux	604	1 185	1 986
Hydrocarbures classiques	171	244	840
Raffinage et commercialisation	220	248	163
Activités non sectorielles	31	37	62
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 026</b>	<b>1 714</b>	<b>3 051</b>
<b>Acquisitions</b>			
Sables bitumineux	11	3	15
Hydrocarbures classiques	-	1	3
Raffinage et commercialisation	-	83	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 037</b>	<b>1 801</b>	<b>3 069</b>

4) Comprennent les dépenses consacrées aux immobilisations corporelles et aux actifs de prospection et d'évaluation.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Dans les présents états financiers consolidés, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et selon l'interprétation fournie par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui a trait aux exceptions décrites dans les méthodes comptables de la société à la note 3.

Les présents états financiers consolidés de Cenovus ont été approuvés par le conseil d'administration le 15 février 2017.

## 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### A) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les comptes de Cenovus et ceux de ses filiales. Les filiales sont les entités sur lesquelles la société exerce le contrôle. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle et restent consolidées jusqu'au moment de la perte de contrôle. Toutes les opérations intersociétés, les soldes ainsi que les profits et les pertes latents découlant d'opérations intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Les participations dans des partenariats sont classées comme des entreprises communes ou des coentreprises en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise. Une entreprise commune est un accord en vertu duquel la société a des droits sur les actifs et des obligations à l'égard des passifs relatifs à l'accord. La société mène la quasi-totalité de ses activités liées aux sables bitumineux et aux raffineries par l'intermédiaire de deux entreprises communes, à savoir FCCL Partnership (« FCCL ») et WRB Refining LP (« WRB »). C'est pourquoi les comptes reflètent la quote-part de la société dans les actifs, les passifs, les produits et les charges.

### B) Conversion des devises

#### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie de présentation de la société est le dollar canadien. Les actifs et les passifs des établissements de la société à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la société sont convertis dans la monnaie de présentation de la société aux cours de clôture de la période, tandis que les produits et les charges le sont aux cours moyens de la période. Les profits et pertes de change se rapportant aux établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à titre d'écart de change.

Lorsque la société cède la totalité d'une participation dans un établissement à l'étranger ou qu'elle en perd le contrôle ou le contrôle conjoint ou que son influence n'est plus significative, les profits ou les pertes de change découlant de la participation et cumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat net.

Lorsque la société cède une partie d'une participation dans un établissement à l'étranger qui demeure toutefois une filiale, un montant proportionnel des profits et des pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global est réparti entre les participations qui donnent le contrôle et celles qui ne le donnent pas.

### **Opérations et soldes**

Les opérations en devises sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives aux cours du change en vigueur à la date de chacune des opérations. Les actifs et passifs monétaires de Cenovus libellés en devises sont convertis dans sa monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Tout profit ou perte est porté aux états consolidés des résultats.

### **C) Comptabilisation des produits**

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN, de produits du pétrole et de produits raffinés de Cenovus sont comptabilisés au moment du transfert au client des risques et avantages significatifs attachés à la propriété de ces produits, lorsque le prix de vente et les coûts peuvent être évalués de façon fiable et que des avantages économiques futurs iront à la société. Ces conditions sont généralement remplies au moment du transfert du titre de propriété du produit du client à la société. Les produits tirés de la production de pétrole brut et de gaz naturel représentent la quote-part de la société, déduction faite des redevances versées au gouvernement et autres titulaires de participations minières.

Les produits tirés des droits liés aux services de transbordement d'hydrocarbures sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services sont fournis.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées au montant net. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

### **D) Frais de transport et de fluidification**

Les frais liés au transport de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN, y compris le coût des diluants utilisés pour la fluidification, sont constatés lorsque le produit est vendu.

### **E) Coûts de prospection**

Les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux de prospecter (les coûts de pré-prospection) sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période durant laquelle ils sont engagés.

Les coûts engagés après l'obtention des droits légaux de prospecter sont initialement incorporés à l'actif. S'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles ou si la société décide d'interrompre les activités de prospection et d'évaluation, les coûts cumulés non recouvrables sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection.

### **F) Régimes d'avantages du personnel**

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »).

La charge de retraite du régime à cotisations définies est inscrite lorsque les prestations sont gagnées.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Le montant comptabilisé dans les autres passifs des états consolidés de la situation financière au titre des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut être supérieur à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies découlant des coûts des services, des intérêts nets et des réévaluations sont comptabilisées comme suit :

- Les coûts des services, notamment les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les profits et pertes sur réduction ou liquidation, sont constatés à même le coût des prestations de retraite.
- Les intérêts nets sont obtenus par application du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies évalué. La charge d'intérêts et le produit d'intérêts sur le montant net des passifs et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés à même le coût des prestations de retraite dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration ainsi que les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation.

- Les réévaluations, c'est-à-dire les écarts actuariels, l'incidence des variations du plafond de l'actif (exclusion faite des intérêts) et le rendement des actifs des régimes (exclusion faite du produit d'intérêts), sont passées en charges ou créditées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles sont effectuées. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures.

Les charges au titre des prestations de retraite sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration, les immobilisations corporelles ou les actifs de prospection et d'évaluation, selon le poste où sont comptabilisés les salaires des employés rendant les services.

### **G) Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt sur le résultat est comptabilisé sur une base non actualisée aux montants qui devraient être versés selon les taux et les législations adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Enovus utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur le résultat. Selon cette méthode, la société constate l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de toute différence temporelle entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif, au moyen des taux d'imposition quasi adoptés dont l'application est attendue lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les soldes d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des changements des taux d'imposition qui sont quasi adoptés, l'ajustement étant comptabilisé en résultat net au cours de la période où le changement se produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui sont passés en charges ou crédités directement aux capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, respectivement.

Un impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporelles générées par des participations dans des filiales, sauf quand la société exerce le contrôle sur le moment du renversement de la différence temporelle et qu'il est probable que celle-ci ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, ou lorsque des distributions peuvent être versées sans donner lieu à un impôt sur le résultat.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé à l'avenir et qu'il pourra être compensé par les différences temporelles. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que s'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés comme éléments non courants.

### **H) Résultat net par action**

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action ordinaire est calculé en tenant compte de la dilution potentielle qui surviendrait si les options sur actions ou autres contrats d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. L'effet dilutif des options sur actions et des autres instruments ayant un effet potentiellement dilutif est établi selon la méthode du rachat d'actions. En vertu de cette méthode, il est présumé que le produit de l'exercice des options sur actions dans le cours est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Pour les contrats qui peuvent être réglés en trésorerie ou en actions au gré du porteur, l'option de règlement qui a l'effet dilutif le plus grand est employée pour calculer le résultat net dilué par action ordinaire.

### **I) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, tels que des dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

### **J) Stocks**

Les stocks de marchandises sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts engagés dans le cours normal des activités relativement à la fabrication et à l'emplacement actuel du produit. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif établi dans le cours normal des activités, moins les frais de vente attendus. Si la valeur comptable dépasse la valeur nette de réalisation, une dépréciation est constatée, celle-ci pouvant être reprise dans une période ultérieure si les circonstances y ayant donné lieu n'existent plus et que les stocks sont encore disponibles.

### **K) Actifs de prospection et d'évaluation**

Les coûts engagés après l'obtention du droit légal de prospecter une zone et avant l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont incorporés dans les actifs de prospection et d'évaluation. Ces coûts comprennent les coûts d'acquisition des permis, d'exécution d'études géologiques et géophysiques, de forage, d'échantillonnage et de démantèlement ainsi que d'autres coûts internes directement attribuables. Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis et font l'objet d'un report en avant jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone soient établies ou que les actifs soient considérés comme ayant subi une perte de valeur. Les coûts de prospection et d'évaluation font périodiquement l'objet d'examen de nature technique et commerciale, en plus d'être passés en revue par la direction, afin que la société puisse établir qu'elle a toujours l'intention de mettre en valeur les ressources concernées.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale ont été établies, la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur comptable, déduction faite de toute perte de valeur, est alors reclassée dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes découlant de la sortie des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net.

### **L) Immobilisations corporelles**

#### **Généralités**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul de l'amortissement et de l'épuisement et les pertes de valeur nettes. Les dépenses liées aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporées à l'actif. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net.

#### **Actifs de mise en valeur et de production**

Les actifs de mise en valeur et de production sont incorporés à l'actif zone par zone et comprennent tous les coûts liés à la mise en valeur et à la production des biens de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que les dépenses de prospection et d'évaluation engagées pour repérer des réserves de pétrole brut et de gaz naturel transférées des actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts incorporés à l'actif comprennent les coûts internes directement attribuables, les coûts de démantèlement et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la prospection et à la mise en valeur des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.

Les coûts cumulés de chacune des zones sont amortis pour épuisement selon le mode de l'amortissement proportionnel au rendement en fonction des réserves prouvées estimatives en utilisant les prix et coûts à terme. Aux fins de ce calcul, le gaz naturel est converti en pétrole brut selon une valeur d'énergie équivalente. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées.

Les échanges d'actifs de mise en valeur et de production sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération manque de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des biens échangés. Lorsque la juste valeur n'est pas utilisée, la valeur comptable de l'actif cédé correspond au coût de l'actif acquis.

#### **Autres actifs en amont**

Les autres actifs en amont comprennent les pipelines et les actifs de technologie de l'information servant à soutenir les activités en amont. Ces actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des biens, qui se situe entre 3 et 35 ans.

#### **Actifs de raffinage**

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles de raffinage sont incorporés à l'actif lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent le coût de construction ou d'acquisition du matériel ou des installations, le coût d'installation des actifs et de préparation en vue de leur utilisation attendue, les coûts de démantèlement connexes et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt.

Les actifs de raffinage sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de chacune des composantes de la raffinerie. Les principales composantes sont amorties comme suit :

- Aménagement des terrains et bâtiments 25 à 40 ans
- Matériel de bureau et véhicules 3 à 20 ans
- Matériel de raffinage 5 à 35 ans

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinés chaque année et ajustés, au besoin, de manière prospective.

### **Autres actifs**

Les coûts associés au terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information et aux aéronefs sont inscrits au coût et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens, qui se situe entre 3 et 40 ans.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinés chaque année et ajustés, au besoin, de manière prospective.

### **M) Dépréciation**

#### **Actifs non financiers**

Les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation sont évalués séparément chaque trimestre, ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an.

S'il y a des indications de dépréciation, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») correspond à la valeur d'utilité de l'actif ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon le montant le plus élevé. La valeur d'utilité est estimée être la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'utilisation continue de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée d'après une estimation des flux de trésorerie nets futurs après impôt actualisés. Pour les actifs en amont de Cenovus, la juste valeur diminuée des coûts de sortie est fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt attendus des réserves et des ressources et des prix et coûts à terme, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus, et peut prendre en compte une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Une perte de valeur est inscrite d'abord pour réduire la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT et, ensuite, pour réduire la valeur comptable des autres actifs de cette UGT. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés à une UGT connexe comportant des actifs de mise en valeur et de production. Le goodwill est attribué aux UGT aux flux de trésorerie futurs desquelles il contribue.

Les pertes de valeur des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation sont constatées aux états consolidés des résultats à titre d'amortissement et d'épuisement et de charges de prospection supplémentaires, respectivement.

Les pertes de valeur constatées au cours de périodes antérieures, hormis les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture en vue de déterminer si elles existent toujours ou si elles ont diminué. Si une perte de valeur fait l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est ramenée à l'estimation révisée correspondant à sa valeur recouvrable, mais uniquement si la valeur comptable ne dépasse pas le montant qui aurait été établi si aucune perte de valeur n'avait été constatée à l'égard de l'actif au cours de périodes antérieures. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

#### **Actifs financiers**

À chaque date de clôture, la société évalue si les actifs financiers ont perdu de la valeur. Une perte de valeur n'est comptabilisée que si des éléments probants confirment qu'une perte de valeur s'est produite, si la perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs et si cette perte peut être estimée de façon fiable.

Un manquement ou une défaillance d'un débiteur ou encore des signes que le débiteur risque de faire faillite peuvent constituer des indications de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication de dépréciation de l'actif.

Une perte de valeur constatée à l'égard d'un actif financier comptabilisé au coût amorti correspond à la différence entre le coût amorti et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite à l'aide d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur à l'égard des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises par le biais du résultat net au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue.

### **N) Contrats de location**

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements en vertu de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location selon lesquels la société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement. À la conclusion du contrat, l'actif loué est classé dans les immobilisations corporelles et une charge locative correspondante est constatée. L'actif loué est amorti sur sa durée d'utilité estimative ou sur la durée du contrat de location si elle est inférieure.

### **O) Regroupements d'entreprises et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout excédent du prix d'achat majoré de toute participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le prix d'achat est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis, le déficit est crédité au résultat net.

À l'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des UGT auxquelles il se rapporte. L'évaluation ultérieure du goodwill est faite au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

### **P) Provisions**

#### **Généralités**

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'une estimation fiable de son montant peut être établie et qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour la régler. Au besoin, les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt ajusté en fonction de la qualité de crédit qui tient compte de l'évaluation courante du marché à l'égard de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats.

#### **Passifs relatifs au démantèlement**

Les passifs relatifs au démantèlement comprennent les obligations légales ou implicites en vertu desquelles la société sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles à long terme, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement du pétrole brut et du gaz naturel, des installations de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. Le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des dépenses futures estimatives qui devront être engagées pour régler le passif à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Un actif correspondant à l'estimation initiale du passif est incorporé au coût de l'actif à long terme connexe. Les variations des passifs estimatifs découlant de révisions de l'échéancier prévu ou des coûts de démantèlement futur sont comptabilisées à titre de variation du passif relatif au démantèlement et de l'actif à long terme connexe. Le montant incorporé aux immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les frais qui sont réellement engagés sont portés en diminution du passif cumulé.

### **Q) Capital social**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en diminution des capitaux propres, déduction faite des impôts sur le résultat.

### **R) Rémunération fondée sur des actions**

Cenovus offre plusieurs régimes de rémunération en actions, qui comprennent des droits de règlement net (« DRN »), des droits à l'appréciation d'actions jumelés (« DAAJ »), des unités d'actions liées au rendement (« UAR »), des unités d'actions de négociation restreinte (« UANR ») et des unités d'actions différées (« UAD »). La charge de rémunération fondée sur des actions est comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration, ou dans les actifs de prospection et d'évaluation et les immobilisations corporelles lorsqu'elle est directement liée aux activités de prospection et de mise en valeur.

#### **Droits de règlement net**

Les DRN sont comptabilisés dans les instruments de capitaux propres. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle de Black-Scholes-Merton et ne sont pas réévalués à chaque date de clôture. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur la période d'acquisition, une augmentation correspondante étant inscrite dans les capitaux propres en tant que surplus d'apport. À l'exercice des options, la contrepartie reçue en trésorerie par la société et le surplus d'apport connexe sont comptabilisés dans le capital social.

**Droits à l'appréciation d'actions jumelés**

Les DAAJ sont comptabilisés comme des instruments de passif. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture à l'aide du modèle de Black-Scholes-Merton. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur le délai d'acquisition des droits. Lorsque les options sont réglées en trésorerie, le passif est réduit du règlement en trésorerie versé. Lorsque les options sont réglées en actions ordinaires, la contrepartie en trésorerie reçue par la société et le passif lié à l'option déjà comptabilisé sont portés au capital social.

**Unités d'actions liées au rendement, unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions différées**

Les UAR, les UANR et les UAD sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

**S) Instruments financiers**

Les actifs financiers de la société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir, des actifs liés à la gestion des risques, des placements dans des titres de sociétés fermées et des créances à long terme. Les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les passifs liés à la gestion des risques, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement lorsque la société possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs ont expiré ou qu'ils sont transférés, et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec la même contrepartie selon des conditions substantiellement différentes, ou lorsque les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification doit être comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier doit être comptabilisé. La différence entre la valeur comptable des passifs concernés est comptabilisée aux états consolidés des résultats.

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers évalués au coût amorti. La société établit le classement de ses actifs financiers au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont d'abord évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des passifs financiers évalués au coût amorti, qui sont d'abord évalués à la juste valeur minorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

Comme l'exigent les IFRS, la société établit ses évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du caractère observable des données d'entrée :

- les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- les données d'entrée de niveau 2 sont des données, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

**À la juste valeur par le biais du résultat net**

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme étant détenus aux fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans les deux cas, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées en résultat net.

Les actifs et passifs liés à la gestion des risques sont des instruments financiers dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures admissibles ou qui ne sont pas désignés comme étant des couvertures sont comptabilisés à la valeur du marché dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif ou de passif, les variations de la juste valeur étant constatées en résultat net en tant que profit ou perte lié à la gestion des risques. La juste valeur estimative de tous les instruments dérivés repose sur des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés provenant de tiers.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché liés aux prix des marchandises et aux cours de change et aux taux d'intérêt. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Elle a mis en place des politiques et des procédures en ce qui concerne la documentation et les approbations requises quant à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Lorsqu'un instrument financier particulier est acquis, la société apprécie, tant au moment de l'acquisition que par la suite, si l'instrument qui est utilisé à l'égard d'une opération donnée permet ou non de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'opération.

### **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou pouvant être déterminés qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir et des créances à long terme. Les profits et les pertes sur les prêts et créances sont inscrits en résultat net lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou qu'ils subissent une perte de valeur.

### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant constatées dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs concernés sont comptabilisés au coût. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent des placements dans des titres de sociétés fermées que la société ne contrôle pas et sur lesquelles elle n'a pas d'influence notable.

### **Passifs financiers évalués au coût amorti**

Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les coûts de transaction sur la dette à long terme, les primes et les escomptes sont capitalisés dans la dette à long terme ou à titre de remboursement anticipé et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **T) Reclassement**

Certaines informations fournies pour les exercices précédents ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice 2016.

## **U) Prises de position en comptabilité publiées récemment**

### **Adoption de normes comptables modifiées**

La société a adopté la nouvelle norme comptable modifiée suivante :

### **Passifs découlant d'activités de financement**

La société a adopté de manière anticipée les obligations d'informations stipulées dans le document intitulé *Initiative concernant les informations à fournir (modifications d'IAS 7)* (« IAS 7 ») avant la date d'entrée en vigueur obligatoire, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2017. D'autres informations sur les variations des passifs découlant d'activités de financement sont présentées à la note 21. Tel qu'il est autorisé par l'IAS 7, les données comparatives n'ont pas été présentées.

### **Adoption à venir de nouvelles normes et interprétations comptables**

Un certain nombre de nouvelles normes comptables et d'interprétations ou de modifications de normes comptables entrent en vigueur pour les exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou après cette date et n'ont donc pas été appliquées au moment de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les normes qui s'appliqueront à la société sont décrites dans les paragraphes qui suivent; elles seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur respective.

### **Contrats de location**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location*, (« IFRS 16 »), qui exige que les entités comptabilisent les actifs et les obligations liés aux contrats de location à l'état de la situation financière. Pour le preneur, IFRS 16 élimine la nécessité de classer les contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement et traite en fait tous les contrats de location comme des contrats de location-financement. Certains contrats de location à court terme (moins de 12 mois) et contrats de location visant des actifs de faible valeur ne sont pas visés par ces dispositions et peuvent encore être traités comme des contrats de location simple.

Les bailleurs conservent le modèle de classement à deux catégories. Le classement détermine de quelle manière et à quel moment un bailleur comptabilise des produits de location, ainsi que les actifs qui doivent être comptabilisés.

IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019; l'adoption anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, a aussi été appliquée. La norme peut être appliquée de façon rétrospective ou selon une approche rétrospective modifiée. Ainsi, l'information financière de la période précédente n'a pas à être retraitée car, en vertu de l'approche rétrospective modifiée, l'effet cumulatif doit être constaté à titre d'ajustement des résultats non distribués d'ouverture et la norme est appliquée de manière prospective. L'adoption d'IFRS 16 devrait avoir une incidence importante sur les états consolidés de la situation financière de la société en raison d'engagements importants au titre d'un contrat de location simple, tel qu'il est indiqué à la note 34. La société prévoit d'appliquer l'IFRS 16 pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2019; par contre, l'approche transitoire au moment de l'adoption n'a pas encore été déterminée.

### Comptabilisation des produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, (« IFRS 15 »), appelée à remplacer IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et plusieurs interprétations liées à la comptabilisation des produits. IFRS 15 propose un cadre unique pour la comptabilisation des produits qui s'applique aux contrats conclus avec des clients. La norme stipule qu'une entité doit comptabiliser les produits de manière à refléter le transfert de biens et de services et le montant de la contrepartie qu'elle s'attend à recevoir au moment du transfert du contrôle à l'acheteur. Les obligations d'information ont aussi été élargies.

IFRS 15 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme pourra être appliquée de façon rétrospective ou selon une approche rétrospective modifiée. La société examine actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés et elle prévoit d'adopter la norme pour son exercice clos le 31 décembre 2018.

### Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, (« IAS 39 »).

IFRS 9 définit un modèle unique pour établir si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, qui remplace les multiples règles d'IAS 39. Ce modèle est fondé sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les catégories d'évaluation des actifs financiers d'IAS 39 seront remplacées par les catégories à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti. D'après son évaluation provisoire, la société est d'avis que le changement de classement n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Pour les passifs financiers, IFRS 9 conserve la plupart des exigences d'IAS 39; cependant, lorsque le modèle de la juste valeur est appliqué aux passifs financiers, toute variation de la juste valeur liée au risque de crédit de l'entité est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net, sauf si cette option crée une non-concordance comptable. À l'heure actuelle, Cenovus n'a pas désigné de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un nouveau modèle de présentation des pertes de crédit attendues servant à calculer la dépréciation des actifs financiers remplace le modèle de dépréciation fondé sur les pertes subies défini dans IAS 39. Le nouveau modèle permettra la comptabilisation plus à propos des pertes de crédit attendues. La société est d'avis que le changement de modèle de dépréciation n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

En outre, IFRS 9 présente également un modèle simplifié de comptabilité de couverture, qui harmonise davantage cette dernière à la gestion des risques. À l'heure actuelle, Cenovus n'utilise pas la comptabilité de couverture.

IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'adoption anticipée n'est permise que si toutes les dispositions d'IFRS 9 sont adoptées au début d'une période. La société prévoit d'adopter IFRS 9 pour son exercice clos le 31 décembre 2018.

#### **4. JUGEMENTS D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS**

---

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations portent principalement sur des opérations qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. La juste valeur estimative des actifs financiers et des passifs financiers, de par leur nature, fait l'objet d'une certaine incertitude relative à la mesure. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront.

##### **A) Jugements d'importance critique intervenant dans l'application de méthodes comptables**

Les jugements d'importance critique sont ceux que la direction doit poser au moment de l'application des méthodes comptables qui ont le plus d'effet sur les montants inscrits par la société dans les états financiers consolidés.

##### **Partenariats**

Cenovus détient une participation de 50 % dans deux entités contrôlées conjointement, FCCL et WRB. Le classement de ces partenariats à titre d'entreprise commune ou de coentreprise exige le recours au jugement. Il a été déterminé que Cenovus possède des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de FCCL et de WRB.

Par conséquent, ces partenariats sont traités en tant qu'entreprises communes, et la quote-part revenant à la société des actifs, des passifs, des produits et des charges est comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Pour déterminer le classement adéquat de ses partenariats conformément à IFRS 11, *Partenariats*, la société a pris en compte les facteurs suivants :

- L'opération par laquelle FCCL et WRB ont été constituées avait pour objectif la mise sur pied d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole lourd en Amérique du Nord. Le recours à deux partenariats pour former une coentreprise intégrée, au départ neutre sur le plan de la fiscalité, se justifiait du fait que les actifs sont situés dans différents territoires de compétence fiscale. Les partenariats sont des entités intermédiaires dotées d'une durée de vie limitée.
- Les partenariats exigent des partenaires (Cenovus d'une part et ConocoPhillips ou Phillips 66 d'autre part, ou leurs filiales respectives) qu'ils fassent des apports si les fonds sont insuffisants pour que les partenariats s'acquittent de leurs obligations ou règlent leurs passifs. L'expansion passée et future de FCCL et de WRB est tributaire du financement consenti par les partenaires au moyen d'effets à payer et de prêts octroyés aux partenariats. Les partenariats n'ont pas contracté d'emprunts auprès de tiers.
- Le fonctionnement de FCCL est le même que celui de la plupart des relations de participation directe de l'Ouest canadien, dans lesquelles un partenaire est l'exploitant et extrait les produits au nom de l'ensemble des participants. La structure de WRB est fort semblable, à ceci près que son contexte opérationnel est celui du raffinage.
- En tant qu'exploitants, Cenovus et Phillips 66, directement ou par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, assurent la commercialisation, achètent les charges d'alimentation nécessaires et s'occupent du transport et du stockage pour le compte des partenaires, car les accords interdisent aux partenariats d'effectuer eux-mêmes ces tâches. En outre, les partenariats n'ont pas d'employés et ne pourraient donc pas s'en acquitter.
- Dans chacun des deux partenariats, la production revient à l'un des deux partenaires, ce qui indique que les partenaires ont des droits sur les avantages économiques découlant des actifs et l'obligation de financer les passifs des partenariats.

##### **Actifs de prospection et d'évaluation**

L'application de la méthode comptable de la société aux dépenses de prospection et d'évaluation exige de poser un jugement pour déterminer si un avantage économique futur est probable lorsque les activités n'ont pas atteint un stade où la faisabilité technique et la viabilité commerciale peuvent être établies de façon raisonnable. Divers facteurs sont pris en compte, tels que les résultats des travaux de forage, les programmes d'investissement à venir, les charges d'exploitation futures ainsi que les réserves et les ressources estimatives. En outre, la direction fait appel au jugement pour déterminer à quel moment les actifs de prospection et d'évaluation doivent être reclassés dans les immobilisations corporelles. Pour déterminer ce moment, divers facteurs sont pris en compte, notamment l'existence de réserves, ainsi que le fait de savoir si les approbations appropriées ont été reçues des organismes de réglementation et dans le cadre du mécanisme d'approbation interne de la société.

**Délimitation des unités génératrices de trésorerie**

Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») s'entend du niveau le plus bas d'actifs intégrés générant des entrées de trésorerie séparément identifiables qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le classement des actifs et la répartition des actifs communs entre les UGT font considérablement appel au jugement et à l'interprétation. Les facteurs pris en compte dans le classement sont notamment l'intégration entre les actifs, le partage des infrastructures, l'existence de points de vente communs, la région géographique concernée, la structure géologique des actifs et la façon dont la direction fait le suivi de l'UGT et prend des décisions à son sujet. L'évaluation du caractère récupérable des actifs en amont, des actifs de raffinage, des actifs de transport ferroviaire de pétrole brut et des actifs communs se fait au niveau des UGT. C'est pourquoi la délimitation des UGT pourrait avoir une incidence importante sur les pertes de valeur et les reprises.

**B) Principales sources d'incertitude relative aux estimations**

Les estimations comptables d'importance critique sont celles qui font en sorte que la direction doit poser des jugements particulièrement subjectifs ou complexes sur des sujets par nature incertains. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement, et toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée. Sont présentées ci-après les hypothèses clés quant à l'avenir et les autres sources d'estimation à la fin de la période de présentation de l'information qui, si elles étaient modifiées, pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs de l'exercice à venir.

**Réserves de pétrole brut et de gaz naturel**

L'estimation des réserves de pétrole brut et de gaz naturel comporte en soi un certain nombre d'incertitudes. L'estimation des réserves repose sur plusieurs variables, notamment les quantités récupérables d'hydrocarbures, le coût de l'élaboration des infrastructures nécessaires pour récupérer les hydrocarbures, les coûts de production, le prix de vente estimatif des hydrocarbures produits, les paiements de redevances et les impôts. Toute variation de ces données pourrait avoir une incidence considérable sur les estimations des réserves, ce qui se répercuterait sur les tests de dépréciation et la charge d'amortissement et d'épuisement relatifs aux actifs de pétrole brut et de gaz naturel des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques de la société. Les réserves de pétrole brut et de gaz naturel de la société sont établies chaque année par des évaluateurs de réserves indépendants agréés qui les transmettent à la société.

**Valeur recouvrable**

Le calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif donné exige l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, qui sont susceptibles d'être modifiées lorsque de nouvelles informations sont disponibles. Dans le cas des actifs en amont de la société, les estimations portent notamment sur les prix à terme des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et des ressources, les taux d'actualisation, les charges d'exploitation et coûts de mise en valeur futurs, ainsi que les taux d'imposition. La valeur recouvrable des actifs de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut repose sur des hypothèses à l'égard de la production, des prix à terme des marchandises, des charges d'exploitation, de la capacité de transport, de l'état de l'offre et de la demande et des taux d'imposition. Toute modification apportée aux hypothèses entrant dans la détermination de la valeur recouvrable pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs visés.

**Coûts de démantèlement**

Des provisions sont comptabilisées à l'égard des futures activités de démantèlement et de remise en état visant les actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont de la société, ses actifs de raffinage et son terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, au terme de leur durée économique. La direction a recours au jugement pour évaluer l'existence d'un passif futur et en estimer le montant. Le coût réel de démantèlement et de remise en état des lieux est incertain et les estimations de coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont les modifications des exigences prévues par la loi, les avancements technologiques, l'inflation et le moment prévu pour le démantèlement et la remise en état des lieux. De plus, la direction établit le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Ce taux d'actualisation, ajusté en fonction de la qualité de crédit, sert à établir la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures estimatives requises pour régler l'obligation et peut changer en fonction de nombreux facteurs du marché.

**Charges d'impôt sur le résultat**

Les interprétations, règlements et lois d'ordre fiscal en vigueur dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. Un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. Les impôts sur le résultat font par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporelles déductibles seront recouvrées au cours des périodes à venir. L'évaluation de la recouvrabilité se fonde sur de nombreuses estimations, dont une évaluation du moment où les différences temporelles seront renversées, une analyse du

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

montant du bénéfice imposable futur, l'accessibilité à des flux de trésorerie pour compenser les actifs d'impôt lorsque la reprise aura lieu et l'application des législations fiscales. À l'égard de certaines transactions, la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La modification des hypothèses utilisées pour évaluer la recouvrabilité pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés dans les périodes à venir.

### 5. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
Charge d'intérêts – Emprunts à court terme et dette à long terme	341	328	285
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement (note 22)	130	126	120
Autres	21	28	18
Charge d'intérêts – Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise <sup>1)</sup>	-	-	22
	<b>492</b>	<b>482</b>	<b>445</b>

<sup>1)</sup> En 2014, Cenovus a remboursé le solde résiduel et les intérêts courus aux termes de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise.

### 6. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
(Profit) perte de change latent(e) à la conversion des éléments suivants :			
Titres d'emprunt libellés en dollars US et émis au Canada	(196)	1 064	458
Autres	7	33	(47)
<b>(Profit) perte de change latent(e)</b>	<b>(189)</b>	<b>1 097</b>	<b>411</b>
<b>(Profit) perte de change réalisé(e)</b>	<b>(9)</b>	<b>(61)</b>	<b>-</b>
	<b>(198)</b>	<b>1 036</b>	<b>411</b>

### 7. SORTIES

Au troisième trimestre de 2016, la société a conclu la vente d'un terrain à une partie non liée pour un produit en trésorerie de 8 M\$, donnant lieu à une perte de 5 M\$. Au deuxième trimestre de 2016, la société a vendu du matériel, enregistrant une perte de 1 M\$. Les actifs vendus, les passifs connexes et les résultats s'y rapportant étaient comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques.

Au troisième trimestre de 2015, la société a conclu la vente de Heritage Royalty Limited Partnership (« HRP »), filiale entièrement détenue, à un tiers pour un produit en trésorerie brut de 3,3 G\$, ce qui a donné lieu à un profit de 2,4 G\$. HRP mène des activités liées aux redevances, qui comprennent des droits de redevances et des droits miniers en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Les actifs vendus, les passifs connexes et les résultats s'y rapportant étaient comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques.

La sortie a donné lieu à un profit imposable à l'égard duquel la société a comptabilisé une charge d'impôt exigible de 391 M\$. La plupart des actifs de HRP ayant été acquis à un coût symbolique, ils avaient une incidence fiscale minimale en matière d'amortissement aux fins de l'impôt au cours des années antérieures. C'est pourquoi la charge d'impôt exigible associée à la sortie est précisément identifiable; elle a donc été classée dans les activités d'investissement dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Au premier trimestre de 2015, la société a vendu un immeuble de bureaux, dégageant un profit de 16 M\$.

En 2014, la société a clôturé la vente à un tiers non lié de certains de ses biens de Wainwright pour un produit net de 234 M\$, dégageant un profit de 137 M\$. La société a également clôturé la vente à un tiers non lié de certains de ses biens de Bakken pour un produit net de 35 M\$, dégageant un profit de 16 M\$. Les autres sorties d'actifs de 2014 se rapportaient à la vente de certains biens non essentiels et se sont traduites par un profit de 4 M\$. Les actifs ainsi vendus et les résultats qui s'y rapportaient appartenaient au secteur Hydrocarbures classiques.

## 8. AUTRES (PRODUITS) CHARGES, MONTANT NET

---

Au 31 décembre 2016, en raison de la décision du gouvernement du Canada de rejeter le projet pipelinier Northern Gateway, la société a radié 23 M\$ de coûts incorporés associés à son unité de soutien financier au pipeline Northern Gateway. En outre, elle a comptabilisé des coûts connexes de 7 M\$ en prévision d'une résiliation.

En 2016, la société a radié 7 M\$ (néant en 2015) au titre de certains placements dans des sociétés de capital-investissement.

## 9. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET REPRISES

---

### A) Dépréciations nettes des UGT

Des indications de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation ayant été relevées par suite de l'examen de la société au 31 décembre 2016, une partie des pertes de valeur déjà comptabilisées doit être reprise.

#### *Dépréciations nettes des activités en amont en 2016*

Au 31 décembre 2016, la valeur recouvrable de l'UGT Nord de l'Alberta a été évaluée à 1,1 G\$. Plus tôt en 2016 et en 2015, des pertes de valeur de 380 M\$ et de 184 M\$, respectivement, ont été comptabilisées en raison surtout d'une baisse des prix à long terme du pétrole brut lourd et d'un ralentissement du plan de mise en valeur. Au quatrième trimestre de 2016, la société a dépassé 400 M\$ des pertes de valeur, moins l'amortissement et l'épuisement qui auraient été comptabilisés si aucune dépréciation n'avait été constatée. La reprise découle de la hausse de la valeur recouvrable estimative de l'UGT attribuable à une réduction moyenne de 5 % des charges d'exploitation futures attendues et à une baisse des coûts de mise en valeur futurs, facteurs compensés en partie par une diminution des réserves estimatives. Les pertes de valeur et les reprises qui en ont découlé ont été comptabilisées à titre d'amortissement et d'épuisement du secteur Hydrocarbures classiques. L'UGT Nord de l'Alberta comprend les actifs productifs Pelican Lake et Elk Point et d'autres nouveaux actifs qui sont au stade de la prospection et de l'évaluation.

Au 31 décembre 2016, la valeur recouvrable de l'UGT Suffield a été évaluée à 548 M\$. Plus tôt en 2016, une perte de valeur de 65 M\$ a été comptabilisée en raison surtout d'une baisse des prix à long terme du gaz naturel et du pétrole brut lourd. Au quatrième trimestre de 2016, la société a dépassé la totalité de la perte de valeur, moins l'amortissement et l'épuisement qui auraient été comptabilisés si aucune dépréciation n'avait été constatée (62 M\$). La reprise découle de la baisse des redevances futures attendues, ce qui a fait augmenter la valeur recouvrable estimative de l'UGT. La perte de valeur et la reprise qui en a découlé ont été comptabilisées à titre d'amortissement et d'épuisement du secteur Hydrocarbures classiques. L'UGT Suffield comprend la production de gaz naturel et de pétrole brut lourd sur la base des Forces armées canadiennes en Alberta.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'UGT à laquelle il se rapporte. Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### *Hypothèses clés*

Les valeurs recouvrables des UGT en amont de Cenovus ont été déterminées en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou d'une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). Les hypothèses clés entrant dans la détermination des flux de trésorerie futurs qui seront tirés des réserves sont les prix du pétrole brut et du gaz naturel, les coûts de mise en valeur et le taux d'actualisation. Toutes les réserves ont été évaluées au 31 décembre 2016 par des évaluateurs de réserves indépendants agréés.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### Prix du pétrole brut et du gaz naturel

Les prix à terme au 31 décembre 2016 utilisés pour la détermination des flux de trésorerie futurs qui seront tirés des réserves de pétrole et de gaz naturel se détaillent comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	Hausse annuelle moyenne par la suite
WTI (\$ US/baril) <sup>1)</sup>	55,00	58,70	62,40	69,00	75,80	2,0 %
WCS (\$ CA/baril) <sup>2)</sup>	53,70	58,20	61,90	66,50	71,00	2,0 %
AECO (\$ CA/kpi <sup>3)</sup> ) <sup>3), 4)</sup>	3,40	3,15	3,30	3,60	3,90	2,2 %

<sup>1)</sup> Pétrole brut West Texas Intermediate (« WTI »).

<sup>2)</sup> Pétrole brut fluidifié Western Canadian Select (« WCS »).

<sup>3)</sup> Gaz naturel de l'Alberta Energy Company (« AECO »).

<sup>4)</sup> Selon une puissance calorifique hypothétique d'un million de Btu (unités thermiques britanniques) par millier de pieds cubes de gaz.

### Taux d'actualisation et d'inflation

Les évaluations des flux de trésorerie futurs actualisés sont d'abord faites selon un taux d'actualisation de 10 % et un taux d'inflation de 2 %, ce qui constitue une pratique courante dans l'industrie; c'est le taux qu'utilisent les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus lorsqu'ils préparent le rapport sur les réserves. D'autres facteurs économiques et opérationnels sont aussi pris en compte en fonction des caractéristiques individuelles des UGT considérées, ce qui peut jouer à la hausse ou à la baisse sur le taux d'actualisation présumé.

### Sensibilité

La valeur recouvrable estimative de l'UGT Nord de l'Alberta est sensible au taux d'actualisation et aux prix à terme estimatifs sur la durée d'utilité des réserves. Tout changement à ces hypothèses, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, aurait l'incidence suivante sur la dépréciation nette de 2016 de l'UGT Nord de l'Alberta :

	Augmentation de 1 % du taux d'actualisation	Diminution de 1 % du taux d'actualisation <sup>1)</sup>	Augmentation de 5 % des prix à terme estimatifs <sup>1)</sup>	Diminution de 5 % des prix à terme estimatifs
Augmentation (diminution) de la perte de valeur des immobilisations corporelles	132	(106)	(106)	270

<sup>1)</sup> Ce montant correspond à la perte de valeur résiduelle pouvant être reprise au 31 décembre 2016.

### Dépréciation de 2015

Au 31 décembre 2015, la société a déterminé que la valeur comptable de l'UGT Nord de l'Alberta était supérieure à sa valeur recouvrable, ce qui a donné lieu à une perte de valeur de 184 M\$. La perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires du secteur Hydrocarbures classiques. Les flux de trésorerie futurs de l'UGT ont été réduits en raison de la baisse des prix à terme du pétrole brut, d'une diminution des réserves estimatives et du rythme plus lent attribué au plan de mise en valeur, facteurs qui ont été en partie compensés par la réduction des coûts de mise en valeur futurs et des charges d'exploitation.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). Quant aux flux de trésorerie futurs, ils ont été estimés en fonction d'un taux d'inflation de 2 % et d'un taux d'actualisation de 10 %. Au 31 décembre 2015, la valeur recouvrable de l'UGT Nord de l'Alberta était estimée à environ 1,5 G\$.

Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Dépréciation de 2014

Au 31 décembre 2014, la société a déterminé que la valeur comptable de l'UGT Nord de l'Alberta était supérieure à sa valeur recouvrable, et le montant intégral de la dépréciation a été attribué au goodwill. Une perte de valeur de 497 M\$ a été comptabilisée à titre de perte de valeur du goodwill dans les états consolidés des résultats. Les résultats d'exploitation de cette UGT sont comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques. Les flux de trésorerie futurs de l'UGT ont été réduits à cause de la baisse des prix du pétrole brut et du rythme plus lent attribué au plan de mise en valeur de Pelican Lake.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). La juste valeur des actifs de prospection et d'évaluation a été déterminée à l'aide d'opérations comparables réalisées sur le marché (niveau 3). Quant aux flux de trésorerie futurs, ils ont été estimés en fonction d'un taux d'inflation de 2 % et d'un taux d'actualisation de 11 %. Pour apprécier le caractère raisonnable des chiffres obtenus, la société a aussi procédé à une évaluation de la juste valeur par comparaison avec des opérations portant sur des actifs comparables. Au 31 décembre 2014, la valeur recouvrable de l'UGT Nord de l'Alberta était estimée à 2,3 G\$.

### B) Dépréciation d'actifs

#### Actifs de prospection et d'évaluation

En 2016, il a été jugé que des coûts de prospection et d'évaluation de 2 M\$ précédemment incorporés à l'actif avaient trait à des projets qui n'étaient ni techniquement réalisables ni viables sur le plan commercial. Cette perte de valeur a été comptabilisée à titre de charges de prospection au secteur Sables bitumineux.

En 2015, il a été jugé que des coûts de prospection et d'évaluation de 138 M\$ précédemment incorporés à l'actif avaient trait à des projets qui n'étaient ni techniquement réalisables ni viables sur le plan commercial. Cette perte de valeur comprenait une somme de 67 M\$ et une autre de 71 M\$ se rapportant aux secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques, respectivement.

En 2014, il a été jugé que des coûts de prospection et d'évaluation de 82 M\$ précédemment incorporés à l'actif avaient trait à des projets qui n'étaient ni techniquement réalisables ni viables sur le plan commercial. Ces coûts ont été comptabilisés en tant que charges de prospection dans le secteur Hydrocarbures classiques. En outre, des coûts de 4 M\$ liés à l'expiration de contrats de location de l'UGT Borealis ont été comptabilisés en tant que charges de prospection dans le secteur Sables bitumineux.

#### Immobilisations corporelles, montant net

Au quatrième trimestre de 2016, la société a inscrit une perte de valeur de 20 M\$ attribuable surtout à du matériel dont la valeur a été ramenée à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation a été comptabilisée en tant qu'amortissement et épuisement dans le secteur Hydrocarbures classiques.

Au troisième trimestre de 2016, la société a comptabilisé une perte de valeur de 16 M\$ au titre des coûts d'ingénierie provisoire associés à un projet qui a été annulé et du matériel qui a été ramené à sa valeur recouvrable. Cette perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires par le secteur Sables bitumineux. Au deuxième trimestre de 2016, des améliorations locatives de 4 M\$ ont été radiées. Cette perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires par le secteur Activités non sectorielles et éliminations.

En 2015, la société a déprécié de 16 M\$ une usine d'acide sulfurique, montant qui a été comptabilisé à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires par le secteur Sables bitumineux. La société ne prévoyait plus utiliser cette usine, et sa vente ne permettrait pas, selon elle, d'en recouvrer la valeur comptable.

En 2014, la société a inscrit une perte de valeur de 52 M\$ à l'égard de matériel qu'elle ne prévoyait plus utiliser et dont la vente ne permettrait pas, selon elle, de recouvrer la valeur comptable. Le matériel en question a donc été ramené à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. De plus, un bien de gaz naturel d'importance secondaire a cessé d'être utilisé, et le processus d'abandon a été entamé, ce qui a donné lieu à une perte de valeur de 13 M\$. Ces pertes de valeur ont été comptabilisées à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires par le secteur Hydrocarbures classiques.

## 10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
Impôt exigible			
Canada	(174)	586	94
États-Unis	1	(12)	(2)
<b>Total de la charge (du produit) d'impôt exigible</b>	<b>(173)</b>	574	92
<b>Produit (charge) d'impôt différé</b>	<b>(209)</b>	(655)	359
	<b>(382)</b>	(81)	451

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

En 2016, la société a comptabilisé un produit d'impôt exigible découlant du report de pertes à des fins fiscales et d'ajustements d'exercices antérieurs.

En 2015, la société a comptabilisé un produit d'impôt différé de 415 M\$ lié à un ajustement de la base fiscale des actifs de raffinage. L'accroissement de la base fiscale découle du fait qu'un partenaire de la société a comptabilisé un profit imposable sur sa participation dans WRB qui, en raison d'un choix fait auprès des autorités fiscales américaines, a été ajouté à la base fiscale des actifs de WRB. Le gouvernement de l'Alberta a promulgué une hausse de 2 % du taux d'imposition des sociétés, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015, ce qui a fait passer le taux d'imposition prévu par la loi à 26,1 % pour l'exercice. Par conséquent, le passif d'impôt différé de la société a augmenté de 161 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux prévu par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat comptabilisé.

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	<b>(927)</b>	537	1 195
Taux prévu par la loi au Canada	<b>27,0 %</b>	26,1 %	25,2 %
<b>Impôt sur le résultat attendu</b>	<b>(250)</b>	140	301
Incidence des éléments suivants sur l'impôt :			
Écarts avec les taux réglementaires à l'étranger	<b>(46)</b>	(41)	(43)
Rémunération à base d'actions non déductible	<b>5</b>	7	13
Profits (pertes) en capital non imposables	<b>(26)</b>	137	74
(Profits) pertes en capital non comptabilisés découlant d'écarts de change latents	<b>(26)</b>	135	50
Ajustements découlant de déclarations antérieures	<b>(46)</b>	(55)	(16)
Décomptabilisation (comptabilisation) de pertes en capital	-	(149)	(9)
Comptabilisation de la base fiscale aux États-Unis	-	(415)	-
Modification du taux prévu par la loi	-	161	-
Profits (pertes) de change exclus du résultat net	-	-	(13)
Perte de valeur du goodwill	-	-	125
Autres	<b>7</b>	(1)	(31)
<b>Total de la charge (du produit) d'impôt</b>	<b>(382)</b>	(81)	451
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>41,2 %</b>	(15,1) %	37,7 %

L'analyse des passifs d'impôt différé et des actifs d'impôt différé s'établit comme suit :

31 décembre	2016	2015
<b>Passifs d'impôt différé, montant net</b>		
Passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois	<b>6</b>	100
Passifs d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	<b>3 147</b>	3 051
	<b>3 153</b>	3 151
<b>Actifs d'impôt différé, montant net</b>		
Actifs d'impôt différé à recouvrer en deçà de 12 mois	<b>(117)</b>	(42)
Actifs d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	<b>(451)</b>	(293)
	<b>(568)</b>	(335)
<b>Passif d'impôt différé, montant net</b>	<b>2 585</b>	2 816

Les actifs d'impôt différé à recouvrer et les passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois correspondent à l'estimation que fait la direction du moment de la reprise des différences temporelles et peuvent ne pas correspondre à la charge d'impôt exigible de l'année suivante.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

La variation des passifs et des actifs d'impôt différé, compte non tenu de la compensation des soldes dans une même administration fiscale, se présente de la façon suivante :

Passifs d'impôt différé	Immobilisations corporelles	Calendrier des éléments liés aux partenariats			Total
		Gestion des risques	Autres		
31 décembre 2014	3 106	167	121	41	3 435
Imputés (crédités) au résultat	(246)	(167)	(39)	(24)	(476)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	192	-	-	-	192
31 décembre 2015	3 052	-	82	17	3 151
Imputés (crédités) au résultat	118	-	(76)	(16)	26
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(24)	-	-	-	(24)
<b>31 décembre 2016</b>	<b>3 146</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>3 153</b>

Passifs d'impôt différé	Pertes fiscales non utilisées	Calendrier des éléments liés aux partenariats			Total
		Gestion des risques	Autres		
31 décembre 2014	(72)	-	(4)	(57)	(133)
Imputés (crédités) au résultat	(80)	(36)	(4)	(59)	(179)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(20)	-	-	(3)	(23)
31 décembre 2015	(172)	(36)	(8)	(119)	(335)
Imputés (crédités) au résultat	(102)	36	(77)	(92)	(235)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	4	-	-	(2)	2
<b>31 décembre 2016</b>	<b>(270)</b>	<b>-</b>	<b>(85)</b>	<b>(213)</b>	<b>(568)</b>

Passifs d'impôt différé, montant net	Total
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2014	3 302
Imputés (crédités) au résultat	(655)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	169
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2015	2 816
Imputés (crédités) au résultat	(209)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(22)
<b>Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2016</b>	<b>2 585</b>

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au 31 décembre 2016 à l'égard de différences temporelles liées aux participations dans des filiales et des partenariats dont la société peut contrôler le moment où elles s'inverseront et dont il est peu probable qu'elles s'inverseront dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2016, les registres de la société faisaient état de différences temporelles de 7 457 M\$ (6 692 M\$ en 2015) relativement à certaines participations qui pourraient donner lieu à un passif fiscal au moment de leur liquidation ou de leur vente.

Les montants approximatifs des catégories fiscales s'établissent comme suit :

31 décembre	2016	2015
Canada	4 273	4 882
États-Unis	2 036	2 119
	<b>6 309</b>	<b>7 001</b>

Au 31 décembre 2016, les catégories fiscales ci-dessus comprenaient des pertes autres qu'en capital au Canada de 46 M\$ (13 M\$ en 2015) et des pertes d'exploitation nettes aux États-Unis (gouvernement fédéral) de 623 M\$ (380 M\$ en 2015) qui expirent au plus tôt en 2031.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Toujours au 31 décembre 2016, les catégories fiscales incluaient également un montant net de pertes en capital au Canada de 43 M\$ (44 M\$ en 2015) qui pouvaient être reportées en avant pour réduire les futurs gains en capital. Une tranche de 40 M\$ de ces pertes n'est pas comptabilisée à titre d'actif d'impôt différé au 31 décembre 2016 (41 M\$ en 2015). La comptabilisation dépend des futurs gains en capital. La société n'a pas comptabilisé une tranche de 730 M\$ (828 M\$ en 2015) du montant net des pertes en capital, qui est associée aux pertes de change latentes sur sa dette libellée en dollars américains.

### 11. MONTANTS PAR ACTION

#### A) Résultat net par action

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
Résultat net – de base et dilué (en M\$)	(545)	618	744
Nombre moyen pondéré d'actions – de base (en millions)	833,3	818,7	756,9
Effet dilutif des DAAJ de Cenovus	-	-	0,7
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	833,3	818,7	757,6
<b>Résultat net par action – de base et dilué (en \$)</b>	<b>(0,65)</b>	0,75	0,98

#### B) Dividendes par action

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les dividendes versés par la société se sont chiffrés à 166 M\$, soit 0,20 \$ par action, dont la totalité a été versée en trésorerie (710 M\$, soit 0,8524 \$ par action, en 2015, dont 528 M\$ ont été versés en trésorerie et 805 M\$, soit 1,0648 \$ par action, en 2014, dont la totalité a été versée en trésorerie). Le conseil d'administration de Cenovus a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action pour le premier trimestre, qui sera versé le 31 mars 2017 aux porteurs d'actions ordinaires inscrits le 15 mars 2017.

### 12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

31 décembre	2016	2015
Trésorerie	542	323
Placements à court terme	3 178	3 782
	<b>3 720</b>	4 105

### 13. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR

31 décembre	2016	2015
Régularisations	1 606	1 037
Avances consenties à des partenaires	-	35
Charges payées d'avance et acomptes	127	71
Effet à recevoir d'un partenaire <sup>1)</sup>	50	-
Créances clients	29	61
Montants à recevoir d'entreprises communes	11	13
Autres	15	34
	<b>1 838</b>	1 251

1) L'effet à recevoir d'un partenaire porte intérêt à 1,6783 % par année et est remboursable à vue.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### 14. STOCKS

31 décembre	2016	2015
<b>Produits</b>		
Raffinage et commercialisation	1 006	591
Sables bitumineux	156	158
Hydrocarbures classiques	20	11
<b>Pièces et fournitures</b>	55	50
	<b>1 237</b>	<b>810</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, une somme d'environ 9 964 M\$ de stocks produits et achetés a été passée en charges (10 618 M\$ en 2015 et 15 065 M\$ en 2014).

Par suite d'un recul des prix des marchandises, Cenovus a comptabilisé une dépréciation de 4 M\$ de ses stocks de produits de manière à en ramener le coût à leur valeur de réalisation nette au 31 décembre 2016 (66 M\$ en 2015).

### 15. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	Total
31 décembre 2014	1 625
Entrées d'actifs	138
Acquisitions	3
Transferts aux immobilisations corporelles (note 16)	(49)
Charges de prospection (note 9)	(138)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(4)
31 décembre 2015	1 575
Entrées d'actifs	67
Transferts aux immobilisations corporelles (note 16)	(49)
Charges de prospection (note 9)	(2)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(6)
<b>31 décembre 2016</b>	<b>1 585</b>

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

**16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET**

	Actifs en amont				Total
	Mise en valeur et production	Autres actifs en amont	Matériel de raffinage	Autres <sup>1)</sup>	
<b>COÛT</b>					
31 décembre 2014	31 701	329	4 151	910	37 091
Entrées d'actifs	1 289	2	240	45	1 576
Acquisition (note 17)	1	-	-	83	84
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 15)	49	-	-	-	49
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(635)	-	1	(1)	(635)
Variation des taux de change et autres	(1)	-	814	-	813
Sorties d'actifs (note 7)	(923)	-	-	-	(923)
31 décembre 2015	31 481	331	5 206	1 037	38 055
Entrées d'actifs	717	2	213	38	970
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 15)	49	-	-	-	49
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(267)	-	(8)	-	(275)
Variation des taux de change et autres	(16)	-	(152)	(1)	(169)
Sorties d'actifs (note 7)	(23)	-	-	-	(23)
<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 941</b>	<b>333</b>	<b>5 259</b>	<b>1 074</b>	<b>38 607</b>
<b>AMORTISSEMENT, ÉPUISEMENT ET DÉPRÉCIATION CUMULÉS</b>					
31 décembre 2014	17 153	233	584	558	18 528
Amortissement et épuisement	1 601	44	189	80	1 914
Pertes de valeur (note 9)	200	-	-	-	200
Variation des taux de change et autres	(1)	-	123	1	123
Sorties d'actifs (note 7)	(45)	-	-	-	(45)
31 décembre 2015	18 908	277	896	639	20 720
Amortissement et épuisement	1 173	31	205	66	1 475
Pertes de valeur (note 9)	481	-	-	4	485
Reprise de pertes de valeur (note 9)	(462)	-	-	-	(462)
Variation des taux de change et autres	(4)	-	(25)	-	(29)
Sorties d'actifs (note 7)	(8)	-	-	-	(8)
<b>31 décembre 2016</b>	<b>20 088</b>	<b>308</b>	<b>1 076</b>	<b>709</b>	<b>22 181</b>
<b>VALEUR COMPTABLE</b>					
Au 31 décembre 2014	14 548	96	3 567	352	18 563
Au 31 décembre 2015	12 573	54	4 310	398	17 335
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>11 853</b>	<b>25</b>	<b>4 183</b>	<b>365</b>	<b>16 426</b>

1) Comprend le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, le mobilier de bureau, les agencements, les améliorations locatives, les technologies de l'information et les aéronefs.

Les immobilisations corporelles comprennent les montants suivants à l'égard des actifs en construction qui ne sont pas assujettis à l'amortissement et à l'épuisement :

31 décembre	2016	2015
Mise en valeur et production	537	537
Matériel de raffinage	206	265
	<b>743</b>	<b>802</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### 17. AQUISITION

En 2015, la société a conclu l'acquisition d'un terminal de transport ferroviaire de pétrole brut pour une contrepartie en trésorerie de 75 M\$ plus les ajustements. La transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Dans le cadre de l'acquisition, la société a pris en charge un passif relatif au démantèlement connexe de 4 M\$, un fonds de roulement de 1 M\$ et des engagements nets liés au transport de 92 M\$. Les coûts de transaction associés à l'acquisition ont été passés en charges. Les actifs acquis et les résultats qui s'y rapportent ont été comptabilisés par le secteur Raffinage et commercialisation.

### 18. AUTRES ACTIFS

31 décembre	2016	2015
Placements en actions	35	46
Créances à long terme	15	1
Payés d'avance	5	7
Autres (note 8)	1	22
	<b>56</b>	<b>76</b>

### 19. GOODWILL

La totalité du goodwill de la société provenait de la constitution de la société remplacée en 2002. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la valeur comptable du goodwill, soit 242 M\$, se rapportait à l'UGT Primrose (Foster Creek).

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'UGT à laquelle il se rapporte. Les hypothèses utilisées aux fins des tests de dépréciation de Cenovus au 31 décembre 2016 sont conformes à celles présentées à la note 9.

### 20. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

31 décembre	2016	2015
Régularisations	1 927	1 366
Dettes fournisseurs	105	68
Intérêts	72	73
Effet à payer à un partenaire <sup>1)</sup>	50	-
Incitatif à long terme à l'intention des employés	42	47
Provision au titre d'un contrat déficitaire	18	-
Autres	52	113
Avances consenties à un partenaire	-	35
	<b>2 266</b>	<b>1 702</b>

1) L'effet à payer à un partenaire porte intérêt à 1,6783 % par année et est remboursable à vue.

### 21. DETTE À LONG TERME

31 décembre		2016	2015
Emprunts à terme renouvelables <sup>1)</sup>	A	-	-
Billets non garantis libellés en dollars américains	B	6 378	6 574
<b>Capital total</b>	C	<b>6 378</b>	<b>6 574</b>
Escomptes et coûts de transaction	D	(46)	(49)
		<b>6 332</b>	<b>6 525</b>

1) Les emprunts à terme renouvelables peuvent comprendre des acceptations bancaires, des emprunts contractés au TIOL, des emprunts au taux préférentiel et des emprunts au taux de base américain.

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est établi à 5,3 % (5,3 % en 2015).

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### A) Emprunt à terme renouvelable

Au 31 décembre 2016, Cenovus disposait d'une facilité de crédit engagée totalisant 4,0 G\$ ou un montant équivalent en dollars américains. Le 22 avril 2016, la société a renégocié la date d'échéance de la tranche de 1,0 G\$, qui est passée du 30 novembre 2017 au 30 avril 2019. La tranche de 3,0 G\$ vient à échéance le 30 novembre 2019. Les dates d'échéance peuvent être prorogées à l'occasion au gré de Cenovus, moyennant l'approbation des prêteurs. Les emprunts peuvent prendre la forme d'acceptations bancaires, d'emprunts au TIOL, d'emprunts au taux préférentiel ou d'emprunts au taux de base américain. Au 31 décembre 2016, aucune somme n'avait été tirée sur la facilité de crédit bancaire engagée de Cenovus (néant au 31 décembre 2015).

### B) Billets non garantis

Les billets non garantis comprennent les éléments qui suivent :

31 décembre	Capital en \$ US	2016	2015
5,70 % échéant le 15 octobre 2019	1 300	1 746	1 799
3,00 % échéant le 15 août 2022	500	671	692
3,80 % échéant le 15 septembre 2023	450	604	623
6,75 % échéant le 15 novembre 2039	1 400	1 880	1 938
4,45 % échéant le 15 septembre 2042	750	1 007	1 038
5,20 % échéant le 15 septembre 2043	350	470	484
	4 750	6 378	6 574

Le 24 février 2016, Cenovus a déposé un prospectus préalable de base. Ce prospectus permet à la société d'émettre à l'occasion, au Canada, aux États-Unis ou ailleurs, là où la loi l'autorise, des titres d'emprunt, des actions ordinaires, des actions préférentielles, des reçus de souscription, des bons de souscription, des contrats d'achat d'actions et des unités, d'un montant pouvant aller jusqu'à 5,0 G\$ US ou l'équivalent dans d'autres devises. Le prospectus préalable de base est en vigueur jusqu'en mars 2018. Au 31 décembre 2016, aucune émission n'a été effectuée aux termes du prospectus préalable de base de 5,0 G\$ US.

Au 31 décembre 2016, la société respectait toutes les conditions de ses accords de dette.

### C) Paiements obligatoires au titre de la dette

	Capital en \$ US	Capital en \$ CA	Total équivalent en \$ CA
2017	-	-	-
2018	-	-	-
2019	1 300	-	1 746
2020	-	-	-
2021	-	-	-
Par la suite	3 450	-	4 632
	4 750	-	6 378

### D) Escomptes et coûts de transaction liés à la dette

Les coûts de transaction et les escomptes liés aux billets non garantis sont comptabilisés au titre de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à l'emprunt à terme renouvelable sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance et sont amortis sur la durée résiduelle de la facilité de crédit engagée. En 2016, des coûts de transaction supplémentaires de 1 M\$ ont été comptabilisés (3 M\$ en 2015).

### E) Rapprochement des passifs et des flux de trésorerie liés aux activités de financement

	Emprunts à court terme	Emprunts à long terme
31 décembre 2015	-	6 525
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
Variations sans effet sur la trésorerie :		
(Profit) perte de change latent (note 6)	-	(196)
Amortissement des escomptes sur dette	-	3
<b>31 décembre 2016</b>	<b>-</b>	<b>6 332</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### 22. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT

La provision au titre du démantèlement correspond à la valeur actualisée des coûts futurs prévus liés à la mise hors service des actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont, des installations de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. La valeur comptable totale des passifs s'établit comme suit :

31 décembre	2016	2015
Passifs relatifs au démantèlement à l'ouverture de l'exercice	2 052	2 616
Obligations engagées	11	10
Obligations prises en charge	-	4
Obligations réglées	(51)	(62)
Passifs cédés	(1)	-
Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs	(423)	(70)
Variation du taux d'actualisation	131	(579)
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	130	126
Écart de change	(2)	7
<b>Passifs relatifs au démantèlement à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 847</b>	<b>2 052</b>

Au 31 décembre 2016, le montant des flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 6 270 M\$ (6 665 M\$ en 2015). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 5,9 % (6,4 % en 2015). Un taux d'inflation de 2 % (2 % en 2015) a été utilisé pour calculer la provision au titre du démantèlement. Il est prévu que la plupart de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et qu'elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là. La société prévoit régler des passifs liés au démantèlement d'environ 55 M\$ à 90 M\$ au cours du prochain exercice. La révision des flux de trésorerie futurs estimatifs fait suite à la diminution des estimations de coûts, qui a été en partie annulée par l'accélération du calendrier de décaissement des coûts de démantèlement sur la durée de vie estimative des réserves.

#### Sensibilité

Des variations du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou du taux d'inflation auraient l'incidence suivante sur les passifs relatifs au démantèlement :

31 décembre	2016		2015	
	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation
Hausse de 1 %	(248)	327	(247)	319
Baisse de 1 %	317	(259)	308	(259)

### 23. AUTRES PASSIFS

31 décembre	2016	2015
Incitatif à long terme à l'intention des employés	72	40
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 24)	71	66
Provisions au titre de contrat déficitaire	35	-
Autres	33	36
	<b>211</b>	<b>142</b>

**24. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de prestations définies et une composante de cotisations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »). La plupart des salariés participent à la composante de cotisations définies. Depuis 2012, les salariés qui satisfont à certains critères en ce qui a trait aux services futurs peuvent délaissé la composante de cotisations définies pour une composante de prestations définies.

La composante de prestations définies procure des prestations aux salariés à la retraite établies en fonction des années de service et des gains moyens de fin de carrière. L'adhésion sera désormais limitée aux salariés admissibles qui satisfont à certains critères. Les autres avantages postérieurs à l'emploi de la société procurent à certains salariés à la retraite des prestations de soins de santé et de soins dentaires jusqu'à l'âge de 65 ans ainsi que des prestations d'assurance vie.

La société est tenue de déposer une évaluation actuarielle de son régime de retraite à prestations définies enregistré auprès des autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée est datée du 31 décembre 2014, et la prochaine évaluation actuarielle requise sera établie au 31 décembre 2017.

**A) Obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi et situation de capitalisation**

L'information à l'égard des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi fondée sur les estimations actuarielles s'établit comme suit :

31 décembre	Prestations de retraite		AAPE	
	2016	2015	2016	2015
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	<b>168</b>	200	<b>26</b>	23
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	<b>14</b>	19	<b>(3)</b>	3
Charge d'intérêts <sup>1)</sup>	<b>7</b>	8	<b>1</b>	1
Prestations versées	<b>(25)</b>	(6)	<b>(1)</b>	(1)
Cotisations des participants	<b>2</b>	3	-	-
Coûts des services passés – réductions	-	(5)	-	-
Liquidations	-	(20)	-	-
Réévaluations :				
Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	-	(3)	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	<b>7</b>	(28)	-	-
<b>Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice</b>	<b>173</b>	168	<b>23</b>	26
<b>Actifs du régime</b>				
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	<b>128</b>	139	-	-
Cotisations de l'employeur	<b>14</b>	16	-	-
Cotisations des participants	<b>2</b>	3	-	-
Prestations versées	<b>(25)</b>	(6)	-	-
Liquidations	-	(23)	-	-
Produit d'intérêts <sup>1)</sup>	<b>3</b>	2	-	-
Réévaluations :				
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts)	<b>3</b>	(3)	-	-
<b>Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice</b>	<b>125</b>	128	-	-
<b>Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi<sup>2)</sup></b>	<b>(48)</b>	(40)	<b>(23)</b>	(26)

1) Fondé sur le taux d'actualisation appliqué à l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice.

2) Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé au poste Autres passifs des états consolidés de la situation financière.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16 ans et de 11 ans, respectivement.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

**B) Charges au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi**

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
<b>Coût de la composante de prestations définies</b>						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14	19	15	(3)	3	2
Coût des services passés – réductions	-	(5)	-	-	-	-
Coûts de liquidation nets	-	3	-	-	-	-
Charge d'intérêts nette	4	6	3	1	1	1
Réévaluations :						
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts)	(3)	3	(8)	-	-	-
Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	-	(3)	-	-	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	(1)	-	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	7	(28)	31	-	-	2
<b>Coût (profit) de la composante de prestations définies</b>	<b>22</b>	<b>(5)</b>	<b>40</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Coût de la composante de cotisations définies</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Coût total du régime</b>	<b>47</b>	<b>24</b>	<b>70</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

**C) Objectifs de placement et juste valeur des actifs du régime**

L'objectif de la répartition des actifs consiste à gérer la situation de capitalisation du régime tout en respectant un degré de risque acceptable, compte tenu de la sécurité des actifs et de la volatilité éventuelle des rendements ainsi que des répercussions de ces facteurs sur la charge de retraite et les besoins en matière de prestations. Le rendement à long terme est censé atteindre ou surpasser le rendement d'un indice mixte composé de placements passifs dans des indices du marché appropriés. La répartition des actifs est assujettie à des exigences et à des contraintes en matière de diversification qui réduisent le risque en limitant l'exposition à un placement boursier donné et à des catégories précises de cotes de crédit.

La répartition des actifs entre les divers types de fonds de placement est validée chaque mois et rééquilibrée au besoin. La structure de répartition des actifs cible une composante de 50 % à 75 % en titres de participation, 25 % à 35 % en titres à revenu fixe, jusqu'à 15 % en fonds immobilier et le reste, soit jusqu'à 10 %, en trésorerie et équivalents de trésorerie.

La société n'a pas recours à des instruments dérivés pour gérer les risques auxquels sont exposés les actifs du régime. Par rapport aux périodes précédentes, aucun changement n'a été apporté au processus qu'utilise la société pour gérer ces risques.

La juste valeur des actifs du régime s'établit comme suit :

31 décembre	2016	2015
Titres de participation	73	73
Fonds d'obligations	25	31
Actifs non investis	13	17
Immobilier	9	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	3
	<b>125</b>	<b>128</b>

La juste valeur des fonds d'actions et des fonds d'obligations est fondée sur le cours du fonds sous-jacent. La juste valeur des actifs non investis correspond à la valeur actualisée des paiements futurs prévus. La juste valeur des biens immobiliers est établie par des évaluateurs de biens immobiliers autorisés.

Les titres de participation ne comprennent pas de placement direct dans des actions de Cenovus.

**D) Capitalisation**

La composante de prestations définies est capitalisée conformément à la législation fédérale et provinciale en matière de pension, lorsqu'une telle législation est en vigueur. Ces cotisations sont versées à une fiducie administrée par un fiduciaire indépendant. Les cotisations de la société au régime de retraite à prestations définies sont établies en fonction des plus récents résultats de l'évaluation actuarielle et des directives du comité de retraite de la direction et du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

Les employés qui participent au régime de retraite à prestations définies sont tenus d'y verser 4 % de leur revenu admissible, jusqu'à un maximum annuel, et la société fournit le reste du financement nécessaire pour faire en sorte que les prestations soient entièrement capitalisées au moment de la retraite. Les cotisations prévues de l'employeur pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017 sont de 14 M\$ pour le régime à prestations définies et de néant pour les autres avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont capitalisés au besoin.

**E) Hypothèses actuarielles et sensibilité****Hypothèses actuarielles**

Les principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations et les charges au titre des prestations sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Taux d'actualisation	<b>3,75 %</b>	4,00 %	3,75 %	<b>3,75 %</b>	3,75 %	3,75 %
Taux de croissance future des salaires	<b>3,80 %</b>	3,80 %	4,32 %	<b>5,15 %</b>	5,15 %	5,65 %
Longévité moyenne (en années)	<b>87,9</b>	88,3	88,3	<b>87,9</b>	88,3	88,3
Évolution du coût des soins de santé	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	<b>7,00 %</b>	7,00 %	7,00 %

Les taux d'actualisation sont déterminés par rapport aux rendements sur le marché d'instruments de créance de sociétés de qualité supérieure dont la durée est semblable à celle des obligations au titre des prestations à la fin de la période de présentation de l'information.

**Sensibilité**

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi à des modifications des hypothèses actuarielles pertinentes s'établit comme suit :

31 décembre	2016		2015	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Variation de un point de pourcentage				
Taux d'actualisation	(25)	32	(27)	35
Taux de croissance future des salaires	3	(3)	3	(3)
Évolution du coût des soins de santé	2	(1)	2	(2)
Variation de un an du taux de mortalité futur	4	(4)	4	(4)

L'analyse de sensibilité ci-dessus est fondée sur une modification d'une hypothèse alors que toutes les autres demeurent constantes. Cependant, la modification d'une hypothèse donnée peut avoir des répercussions sur une autre hypothèse. La méthodologie utilisée pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à des hypothèses actuarielles importantes est la même que celle qui a été appliquée au calcul du passif au titre des prestations définies comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière.

**F) Risques**

En raison de ses régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, la société est exposée à des risques actuariels, comme les risques liés à la longévité, aux taux d'intérêt, aux placements et aux salaires.

**Risque lié à la longévité**

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation du taux de mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une hausse de l'espérance de vie des participants entraînera une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

**Risque de taux d'intérêt**

Une diminution du rendement des obligations de sociétés produira une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies, qui sera cependant annulée en partie par un accroissement du rendement sur les placements en titres de créance.

**Risque de placement**

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation établi par rapport aux rendements des obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera déficitaire. En raison de la nature à long terme des passifs du régime, une proportion plus grande des actifs du régime est investie dans des titres de participation que dans des titres de créance et dans l'immobilier.

**Risque lié aux salaires**

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée par rapport aux salaires futurs des participants du régime. C'est pourquoi une hausse du salaire des participants se traduira par une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

**25. CAPITAL SOCIAL****A) Autorisé**

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre d'actions préférentielles de premier et de second rang ne dépassant pas, au total, 20 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Les actions préférentielles de premier et de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et être assorties de droits et conditions établies par le conseil d'administration avant leur émission, sous réserve des statuts de la société.

**B) Émis et en circulation**

31 décembre	2016		2015	
	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant
Actions en circulation au début de l'exercice	833 290	5 534	757 103	3 889
Actions ordinaires émises, déduction faite des frais d'émission	-	-	67 500	1 463
Actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	-	-	8 687	182
<b>Actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>833 290</b>	<b>5 534</b>	<b>833 290</b>	<b>5 534</b>

Le 3 mars 2015, Cenovus a émis 67,5 millions d'actions ordinaires au prix de 22,25 \$ l'action. La société a engagé des frais d'émission d'actions de 53 M\$.

La société offre un RRD selon lequel les actionnaires ordinaires peuvent réinvestir la totalité ou une partie des dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sous forme d'actions ordinaires supplémentaires. À la discrétion de la société, les actions ordinaires supplémentaires peuvent être émises sur le capital social autorisé de la société ou achetées sur le marché. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société n'a émis aucune action ordinaire à même le capital social aux termes du RRD (8,7 millions d'actions en 2015).

Aucune action préférentielle n'était en circulation au 31 décembre 2016 (aucune en 2015).

Au 31 décembre 2016, 12 millions d'actions ordinaires (12 millions en 2015) pouvaient être émises aux termes du régime d'options sur actions.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### C) Surplus d'apport

Le surplus d'apport de Cenovus correspond aux résultats non distribués de la société avant la scission d'avec Encana Corporation (« Encana ») dans le cadre du plan d'arrangement en vue de constituer deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana et Cenovus (résultat avant l'arrangement). En outre, le surplus d'apport comprend la charge de rémunération fondée sur des actions relative aux DRN de la société comme il est décrit à la note 27 A.

	Résultat avant l'arrangement	Rémunération fondée sur des actions	Total
31 décembre 2014	4 086	205	4 291
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	39	39
31 décembre 2015	4 086	244	4 330
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	20	20
<b>31 décembre 2016</b>	<b>4 086</b>	<b>264</b>	<b>4 350</b>

## 26. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Régimes à prestations définies	Écart de conversion	Placements disponibles à la vente	Total
31 décembre 2014	(30)	427	10	407
Autres éléments du résultat global, moins l'impôt	28	587	8	623
Impôt sur le résultat	(8)	-	(2)	(10)
31 décembre 2015	(10)	1 014	16	1 020
Autres éléments du résultat global, moins l'impôt	(4)	(106)	(4)	(114)
Impôt sur le résultat	1	-	3	4
<b>31 décembre 2016</b>	<b>(13)</b>	<b>908</b>	<b>15</b>	<b>910</b>

## 27. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### A) Régime d'options sur actions destiné aux employés

Cenovus offre à ses employés un régime d'options sur actions qui leur permet d'exercer une option d'achat de une action ordinaire de la société. Le prix d'exercice des options avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'attribution des options. Après un an, 30 % des options attribuées peuvent être exercées; une autre tranche de 30 % des options attribuées peut être exercée après deux ans, et toutes les options peuvent être exercées après trois ans. Les options expirent après sept ans.

Les options émises par la société aux termes du régime d'options sur actions avant le 24 février 2011 sont assorties de droits à l'appréciation d'actions jumelés. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits à l'appréciation d'actions jumelés peuvent ainsi recevoir un paiement en trésorerie égal à l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les options émises par la société le 24 février 2011 et par la suite sont assorties de droits de règlement net. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits de règlement net peuvent ainsi recevoir le nombre d'actions ordinaires qui pourraient être acquises avec l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les droits à l'appréciation d'actions jumelés et les droits de règlement net s'acquièrent et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### DRN

La juste valeur unitaire moyenne pondérée des DRN attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est établie à 3,77 \$, avant prise en considération des droits perdus, lesquels sont pris en considération dans la détermination du coût total pour la période. La juste valeur de chaque DRN a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	<b>0,72 %</b>
Rendement de l'action prévu	<b>1,01 %</b>
Volatilité prévue <sup>1)</sup>	<b>27,82 %</b>
Durée prévue (en années)	<b>3,50</b>

<sup>1)</sup> La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

Les tableaux suivants résument l'information sur les DRN :

31 décembre 2016	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au début de l'exercice	42 114	31,65
Attribués	3 646	19,54
Exercés	-	-
Perdus	(4 116)	31,76
<b>En cours à la fin de l'exercice</b>	<b>41 644</b>	<b>30,57</b>

31 décembre 2016	DRN en cours			DRN exerçables	
	Nombre de DRN (en milliers)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
<b>Fourchette de prix d'exercice (\$)</b>					
De 15,00 à 19,99	3 588	6,32	19,54	1	17,93
De 20,00 à 24,99	3 932	5,15	22,26	1 212	22,28
De 25,00 à 29,99	12 777	4,14	28,38	7 772	28,40
De 30,00 à 34,99	11 194	3,18	32,62	10 868	32,63
De 35,00 à 39,99	10 153	1,78	38,20	10 153	38,20
	<b>41 644</b>	<b>3,59</b>	<b>30,57</b>	<b>30 006</b>	<b>33,00</b>

### DAAJ

La société a comptabilisé un passif de néant au 31 décembre 2016 (1 M\$ en 2015) dans les états consolidés de la situation financière selon la juste valeur de tous les DAAJ détenus par les employés de Cenovus. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	<b>1,11 %</b>
Rendement de l'action prévu	<b>1,08 %</b>
Volatilité prévue <sup>1)</sup>	<b>35,19 %</b>
Cours de l'action ordinaire de Cenovus (\$)	<b>20,30</b>

<sup>1)</sup> La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

La valeur intrinsèque des DAAJ acquis et détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2016 s'établissait à néant (néant en 2015).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Les tableaux suivants présentent l'information sur les DAAJ détenus par les employés de Cenovus :

31 décembre 2016	Nombre de DAAJ (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	3 645	26,72
Exercés contre paiement en trésorerie	-	-
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	-	-
Perdus	(272)	27,45
Expirés	-	-
<b>En cours à la fin de l'exercice</b>	<b>3 373</b>	<b>26,66</b>

**DAAJ en cours et exerçables**

31 décembre 2016	Nombre de DAAJ (en milliers)	Durée contrac- tuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
<b>Fourchette de prix d'exercice (\$)</b>			
De 20,00 à 29,99	3 261	0,16	26,45
De 30,00 à 34,99	112	0,97	32,86
	<b>3 373</b>	<b>0,19</b>	<b>26,66</b>

Le cours de clôture de l'action ordinaire de Cenovus à la TSX au 31 décembre 2016 s'établissait à 20,30 \$.

**B) Unités d'actions liées au rendement**

Cenovus a attribué des UAR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement destiné aux employés. Les UAR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Pour certaines UAR, le nombre d'UAR admissibles au paiement est établi sur une période de trois ans, en fonction de 30 % du nombre d'unités attribuées la première année, d'une autre tranche de 30 % la deuxième année et d'une dernière tranche de 40 % la troisième année. Les droits relatifs à toutes les UAR peuvent s'acquérir si le rendement prescrit à l'égard de certaines mesures clés prédéfinies est atteint. Les droits afférents aux UAR sont acquis après trois ans.

La société a comptabilisé un passif de 51 M\$ au 31 décembre 2016 (49 M\$ en 2015) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAR, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires à la clôture de l'exercice. Puisque les UAR sont payées à l'acquisition des droits, la valeur intrinsèque des UAR acquises était nulle aux 31 décembre 2016 et 2015.

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR détenues par les employés de Cenovus :

31 décembre 2016	Nombre d'UAR (en milliers)
En cours au début de l'exercice	6 427
Attribuées	2 345
Acquises et payées	(979)
Annulées	(1 697)
Unités au lieu de dividendes	61
<b>En cours à la fin de l'exercice</b>	<b>6 157</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### C) Unités d'actions de négociation restreinte

Cenovus a attribué des UANR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions de négociation restreinte destiné aux employés. Les UANR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Les droits afférents aux UANR sont acquis après trois ans.

Les UANR sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

La société a comptabilisé un passif de 30 M\$ au 31 décembre 2016 (11 M\$ en 2015) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UANR, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires à la clôture de l'exercice. Puisque les UANR sont payées à l'acquisition des droits, la valeur intrinsèque des UANR acquises était nulle aux 31 décembre 2016 et 2015.

Le tableau suivant résume l'information sur les UANR détenues par les employés de Cenovus :

31 décembre 2016	<b>Nombres d'UANR</b> (en milliers)
En cours au début de l'exercice	<b>2 267</b>
Attribuées	<b>1 718</b>
Acquises et payées	<b>(32)</b>
Annulées	<b>(200)</b>
Unités au lieu de dividendes	<b>37</b>
<b>En cours à la fin de l'exercice</b>	<b>3 790</b>

### D) Unités d'actions différées

Aux termes de deux régimes d'unités d'actions différées, les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus peuvent recevoir des UAD dont chacune est l'équivalent d'une action ordinaire de la société. Les employés ont la possibilité de convertir en UAD 0 %, 25 % ou 50 % de leur prime annuelle. Les UAD s'acquièrent sur-le-champ, sont rachetées selon les conditions de l'entente et expirent le 15 décembre de l'année qui suit la cessation du mandat d'administrateur ou la cessation de l'emploi.

La société a comptabilisé un passif de 32 M\$ au 31 décembre 2016 (26 M\$ en 2015) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAD, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires à la clôture de l'exercice. La valeur intrinsèque des UAD acquises égale leur valeur comptable puisque les UAD s'acquièrent au moment de l'attribution.

Le tableau suivant présente un résumé de l'information sur les UAD détenues par les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus :

31 décembre 2016	<b>Nombre d'UAD</b> (en milliers)
En cours au début de l'exercice	<b>1 488</b>
Attribuées aux administrateurs	<b>92</b>
Attribuées	<b>11</b>
Unités au lieu de dividendes	<b>17</b>
Rachetées	<b>(10)</b>
<b>En cours à la fin de l'exercice</b>	<b>1 598</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### E) Total de la rémunération fondée sur des actions

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
DRN	15	27	41
DAAJ	(1)	(5)	(10)
UAR	13	(13)	34
UANR	13	6	-
UAD	7	(5)	(5)
<b>Charge de rémunération fondée sur des actions</b>	<b>47</b>	10	60
<b>Coûts de la rémunération fondée sur des actions incorporés à l'actif</b>	<b>12</b>	6	29
<b>Total de la rémunération fondée sur des actions</b>	<b>59</b>	16	89

## 28. CHARGE DE PERSONNEL

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
Salaires, primes et autres avantages à court terme	500	534	550
Régime de retraite à cotisations définies	16	19	18
Régime de retraite à prestations définies et AAPE	11	17	14
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 27)	47	10	60
Indemnités de cessation d'emploi	19	43	-
	<b>593</b>	623	642

## 29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les cadres dirigeants, les vice-présidents directeurs et les vice-présidents. La rémunération payée ou à payer s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
Salaires, jetons de présence et avantages à court terme	27	30	29
Avantages postérieurs à l'emploi	4	5	4
Rémunération fondée sur des actions	4	5	20
	<b>35</b>	40	53

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actualisée des prestations de retraite futures accumulées durant l'exercice. La rémunération fondée sur des actions inclut les coûts comptabilisés au cours de l'exercice relativement aux options sur actions, aux DRN, aux DAAJ, aux UAR, aux UANR et aux UAD.

## 30. STRUCTURE FINANCIÈRE

Les objectifs ciblés par Cenovus pour sa structure financière n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes. La structure financière de la société se compose des capitaux propres et de la dette. La dette comprend les emprunts à court terme ainsi que la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme. La dette nette comprend les emprunts à court terme, la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme et la partie courante et la partie non courante de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Dans la gestion de sa structure financière, Cenovus vise à maintenir une souplesse financière, à préserver son accès aux marchés des capitaux et à s'assurer d'être en mesure de financer la croissance générée en interne et les acquisitions potentielles tout en maintenant sa capacité à remplir ses obligations financières.

Cenovus surveille sa structure financière et ses besoins de financement, entre autres, à l'aide de ratios financiers non conformes aux PCGR, soit le ratio dette/capitaux permanents et le ratio dette/bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement ajusté (« BAIIA ajusté »). Ces ratios sont des mesures de la santé financière générale de la société et sont utilisés pour gérer son endettement global.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

À long terme, Cenovus cible un ratio dette/capitaux permanents entre 30 % et 40 % et un ratio dette/BAIIA ajusté entre 1,0 x et 2,0 x. À différents points du cycle économique, Cenovus s'attend à ce que ces ratios soient parfois en dehors de ces intervalles cibles.

**A) Ratio dette/capitaux permanents et ratio dette nette/capitaux permanents**

31 décembre	2016	2015	2014
Dette	6 332	6 525	5 458
Capitaux propres	11 590	12 391	10 186
	<b>17 922</b>	<b>18 916</b>	<b>15 644</b>
<b>Ratio dette/capitaux permanents</b>	<b>35 %</b>	<b>34 %</b>	<b>35 %</b>
Dette	6 332	6 525	5 458
Ajouter (déduire) :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 720)	(4 105)	(883)
Dette nette	2 612	2 420	4 575
Capitaux propres	11 590	12 391	10 186
	<b>14 202</b>	<b>14 811</b>	<b>14 761</b>
<b>Ratio dette nette/capitaux permanents</b>	<b>18 %</b>	<b>16 %</b>	<b>31 %</b>

**B) Ratio dette/BAIIA ajusté et ratio dette nette/BAIIA ajusté**

31 décembre	2016	2015	2014
Dette	6 332	6 525	5 458
Dette nette	2 612	2 420	4 575
Résultat net	(545)	618	744
Ajouter (déduire) :			
Charges financières	492	482	445
Produit d'intérêts	(52)	(28)	(33)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(382)	(81)	451
Amortissement et épuisement	1 498	2 114	1 946
Perte de valeur du goodwill	-	-	497
Perte de valeur des coûts de prospection et d'évaluation	2	138	86
(Profit latent) perte latente à la gestion des risques	554	195	(596)
(Profit) perte de change, montant net	(198)	1 036	411
(Profit) perte à la sortie d'actifs	6	(2 392)	(156)
Autres (produits) charges, montant net	34	2	(4)
BAIIA ajusté	<b>1 409</b>	<b>2 084</b>	<b>3 791</b>
<b>Ratio dette/BAIIA ajusté</b>	<b>4,5 x</b>	<b>3,1 x</b>	<b>1,4 x</b>
<b>Ratio dette nette/BAIIA ajusté</b>	<b>1,9 x</b>	<b>1,2 x</b>	<b>1,2 x</b>

Cenovus fera preuve de discipline en matière de capital et gèrera sa structure financière de façon à disposer de liquidités suffisantes à tous les stades du cycle économique. Pour gérer sa structure financière, Cenovus peut, entre autres, modifier ses dépenses d'investissement et ses charges d'exploitation ainsi que les dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions pour les annuler aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres d'emprunt, effectuer des prélèvements sur sa facilité de crédit ou rembourser la dette existante.

Le 22 avril 2016, la société a prorogé l'échéance de la tranche de 1,0 G\$ de la facilité de crédit engagée, la reportant du 30 novembre 2017 au 30 avril 2019. Au 31 décembre 2016, le montant disponible sur la facilité de crédit engagée de la société totalisait 4,0 G\$. De plus, Cenovus a déposé un prospectus préalable de base de 5,0 G\$ US dont elle peut se prévaloir sous réserve des conditions du marché.

Aux termes de la facilité de crédit engagée, la société est tenue de conserver un ratio dette/capitaux permanents, tel qu'il est défini dans la convention, ne dépassant pas 65 %. Le ratio de la société est nettement en deçà de cette limite.

Au 31 décembre 2016, Cenovus se conformait à toutes les conditions de ses conventions d'emprunt.

**31. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs et passifs financiers consolidés de Cenovus comprennent la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer, les actifs et passifs liés à la gestion des risques, les actifs financiers disponibles à la vente, les créances à long terme, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les actifs et passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

**A) Juste valeur des instruments financiers non dérivés**

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et les emprunts à court terme ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

La juste valeur des créances à long terme se rapproche de leur valeur comptable, en raison du caractère non négociable de ces instruments.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur estimative des emprunts à long terme a été établie en fonction des cours des titres d'emprunt à long terme sur le marché secondaire à la clôture de la période (niveau 2). Au 31 décembre 2016, la valeur comptable de la dette à long terme de Cenovus s'établissait à 6 332 M\$, et sa juste valeur, à 6 539 M\$ (valeur comptable de 6 525 M\$ et juste valeur de 6 050 M\$ en 2015).

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur au poste Autres actifs des états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en fonction de transactions récentes visant des titres de sociétés fermées (niveau 3), s'il y a eu de telles transactions. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

31 décembre	2016	2015
Juste valeur, au début de l'exercice	42	32
Acquisition de placements	-	2
Variation de la juste valeur <sup>1)</sup>	(4)	8
Pertes de valeur <sup>2)</sup>	(3)	-
<b>Juste valeur, à la fin de l'exercice</b>	<b>35</b>	<b>42</b>

1) Les profits et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

2) Les pertes de valeur des actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassées des autres éléments du résultat global au résultat net.

**B) Juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques**

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques de la société comprennent des contrats d'achat de pétrole brut, de condensats, de gaz naturel et d'électricité, ainsi que des swaps de taux d'intérêt. Les contrats de pétrole brut, de condensats et de gaz naturel sont comptabilisés à leur juste valeur estimative établie en fonction de la différence entre le prix prévu par contrat et le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise, selon des prix cotés sur les marchés ou le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise extrapolé pour la durée du contrat (niveau 2). La juste valeur des contrats d'achat d'électricité est calculée en interne en fonction de données observables et non observables comme les prix à terme de l'électricité sur des marchés moins actifs (niveau 3). La société obtient ses données non observables de tiers dans la mesure du possible et en vérifie le caractère raisonnable. La juste de valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à l'aide de modèles d'évaluation externes qui intègrent des données observables sur le marché, dont des courbes des taux d'intérêt (niveau 2).

**Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées**

31 décembre	2016			2015		
	Gestion des risques		Montant net	Gestion des risques		Montant net
	Actifs	Passifs		Actifs	Passifs	
<b>Prix des marchandises</b>						
Pétrole brut	21	307	(286)	301	15	286
Électricité	-	-	-	-	13	(13)
	21	307	(286)	301	28	273
<b>Taux d'intérêt</b>	3	8	(5)	-	2	(2)
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>24</b>	<b>315</b>	<b>(291)</b>	<b>301</b>	<b>30</b>	<b>271</b>

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs de la société s'appliquant aux actifs et aux passifs liés à la gestion des risques comptabilisés à la juste valeur.

31 décembre	2016	2015
<b>Niveau 2 – Prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché</b>	<b>(291)</b>	284
<b>Niveau 3 – Prix établis en fonction de données non observables</b>	<b>-</b>	(13)
	<b>(291)</b>	<b>271</b>

Les prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché s'entendent de la juste valeur de contrats évalués en partie à l'aide de prix cotés dans le marché et en partie avec des données observables et confirmées dans le marché. Les prix établis en fonction de données non observables se rapportent à la juste valeur de contrats évalués à l'aide de données qui sont à la fois non observables et importantes pour l'évaluation de la juste valeur globale.

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques de Cenovus :

31 décembre	2016	2015
Juste valeur des contrats au début de l'exercice	<b>271</b>	462
Juste valeur des contrats dénoués pendant l'exercice <sup>1)</sup>	<b>(211)</b>	(656)
Variation de la juste valeur des contrats en cours au début de l'exercice et des contrats conclus pendant l'exercice <sup>2)</sup>	<b>(343)</b>	461
Profit (perte) de change latent sur les contrats libellés en dollars US	<b>(8)</b>	4
<b>Juste valeur des contrats à la fin de l'exercice</b>	<b>(291)</b>	<b>271</b>

1) Comprend une perte réalisée de 6 M\$ liée aux contrats d'électricité (perte de 10 M\$ en 2015).

2) Comprend une diminution de 7 M\$ liée aux contrats d'électricité (diminution de 14 M\$ en 2015).

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement si Cenovus possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Cenovus compense les actifs et les passifs liés à la gestion des risques lorsque la contrepartie, la marchandise, la devise et le moment du règlement sont les mêmes. Aucune autre position de gestion des risques non dénouée n'est visée par des conventions de compensation globale exécutoires ou autres ententes semblables qui ne sont pas autrement compensées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des positions de compensation liées à la gestion des risques :

31 décembre	2016			2015		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
<b>Positions de gestion des risques comptabilisées</b>						
Montant brut	<b>75</b>	<b>366</b>	<b>(291)</b>	317	46	271
Montant compensé	<b>(51)</b>	<b>(51)</b>	<b>-</b>	(16)	(16)	-
<b>Montant net selon les états financiers consolidés</b>	<b>24</b>	<b>315</b>	<b>(291)</b>	301	30	271

Les passifs dérivés de la société ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit. Grâce aux pratiques en matière de crédit qui limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties, les variations de la juste valeur par le biais du résultat net attribuables aux fluctuations du risque de crédit des passifs financiers sont négligeables.

Cenovus donne une garantie en trésorerie relativement à certains de ses contrats de gestion des risques, qui n'est pas compensée par le passif financier correspondant. Le montant de la garantie en trésorerie nécessaire varie quotidiennement sur la durée des contrats de gestion des risques en question en fonction des fluctuations des prix des marchandises. Une garantie en trésorerie additionnelle est nécessaire si, sur une base nette, les montants à payer liés à la gestion des risques sont supérieurs aux montants à recevoir pour une journée donnée. Au 31 décembre 2016, un montant de 84 M\$ (26 M\$ en 2015) a été donné en garantie, dont une tranche de 18 M\$ (5 M\$ en 2015) aurait pu être retirée.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### C) Incidence sur le résultat des (profits) pertes sur les positions de gestion des risques

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
(Profit réalisé) perte réalisée <sup>1)</sup>	(211)	(656)	(66)
(Profit latent) perte latente <sup>2)</sup>	554	195	(596)
<b>(Profit) perte à la gestion des risques</b>	<b>343</b>	<b>(461)</b>	<b>(662)</b>

1) Les profits et pertes réalisés liés à la gestion des risques sont comptabilisés dans le secteur opérationnel auquel se rapporte l'instrument dérivé.  
2) Les profits et pertes latents liés à la gestion des risques sont constatés dans le secteur Activités non sectorielles et éliminations.

## 32. GESTION DES RISQUES

La société est exposée à des risques financiers, notamment le risque lié aux prix des marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité.

### Juste valeur nette des positions de gestion des risques

31 décembre 2016	Volumes notionnels	Échéance	Prix moyen	Juste valeur
<b>Contrats de pétrole brut</b>				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe du Brent	10 000 b/j	juillet à décembre 2017	53,09 \$ US/b	(14)
Prix fixe du Brent	10 000 b/j	janvier à juin 2018	54,06 \$ US/b	(11)
Prix fixe du WTI	70 000 b/j	janvier à juin 2017	46,35 \$ US/b	(159)
Tunnels sur le WTI	50 000 b/j	juillet à décembre 2017	44,84 \$ US – 56,47 \$ US/b	(52)
Tunnels sur le WTI	10 000 b/j	janvier à juin 2018	45,30 \$ US – 62,77 \$ US/b	(3)
Autres positions financières <sup>1)</sup>				(47)
Juste valeur des positions sur le pétrole brut				(286)
<b>Swaps de taux d'intérêt</b>				
				(5)
<b>Total de la juste valeur</b>				
				(291)

1) Les autres positions financières font partie des activités courantes de commercialisation de la production de la société.

### Sensibilités – Positions de gestion des risques

Le tableau suivant résume la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux fluctuations des prix des marchandises ou des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes. La direction croit que les fluctuations présentées dans le tableau ci-dessous constituent une mesure raisonnable de la volatilité. L'incidence des fluctuations des prix des marchandises ou des taux d'intérêt sur les positions de gestion des risques en cours aurait pu entraîner la comptabilisation de profits ou de pertes latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt comme suit :

31 décembre 2016	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut – prix de la marchandise	± 5 \$ US/b sur les couvertures basées sur le Brent et le WTI	(198)	193
Pétrole brut – prix différentiel	± 2,50 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production	1	(1)
Swaps de taux d'intérêt	± 50 points de base	45	(52)
31 décembre 2015	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut – prix de la marchandise	± 10 \$ US/b sur les couvertures basées sur le Brent et le WTI	(220)	222
Pétrole brut – prix différentiel	± 5 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production	80	(80)
Swaps de taux d'intérêt	± 50 points de base	38	(46)

### A) Risque lié aux prix des marchandises

Le risque lié aux prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations des prix à terme des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et passifs financiers.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Afin d'atténuer son exposition au risque lié aux prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés.

Le recours à ces instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujéti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

**Pétrole brut** – La société a réduit à l'aide de swaps à prix fixe et de tunnels à prime zéro son exposition au risque de prix des marchandises lié à la vente de pétrole brut. En outre, Cenovus conclut un certain nombre de swaps et de contrats à terme afin de se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix entre le pétrole léger et le brut lourd.

**Condensats** – La société a eu recours à des swaps à prix fixe pour atténuer son exposition au risque lié aux prix des marchandises se rapportant à ses achats de condensats.

**Gaz naturel** – Afin d'atténuer le risque lié aux prix du gaz naturel, la société peut conclure des swaps qui permettent de fixer le prix AECO ou New York Mercantile Exchange (« NYMEX »). Pour se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix du gaz naturel dans diverses régions de production, Cenovus peut aussi conclure des swaps visant à gérer ces différentiels entre les régions de production et divers points de vente.

### B) Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des taux de change qui peuvent avoir une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs ou passifs financiers de Cenovus. Comme Cenovus exerce ses activités principalement en Amérique du Nord, les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien peuvent avoir une incidence importante sur les résultats qu'elle présente.

Comme il est expliqué à la note 6, (le profit) la perte de change de Cenovus comprend principalement les profits et pertes de change latents liés à la conversion des titres d'emprunt libellés en dollars américains et émis au Canada. Au 31 décembre 2016, Cenovus avait émis au Canada des titres d'emprunt libellés en dollars américains et émis au Canada totalisant 4 750 M\$ US (4 750 M\$ US en 2015). En ce qui a trait à ces instruments financiers, une variation du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien aurait entraîné une variation (du profit) de la perte de change, comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
Hausse de 0,01 \$ du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien	48	48	48
Baisse de 0,01 \$ du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien	(48)	(48)	(48)

### C) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le résultat, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus peut atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable. De plus, pour gérer l'exposition de la société à la volatilité des taux d'intérêt, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt visant des émissions futures prévues de titres d'emprunt. Au 31 décembre 2016, la société avait conclu des swaps différés d'un montant notionnel de 400 M\$ US.

Au 31 décembre 2016, une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la dette à taux variable n'aurait entraîné aucune augmentation ni diminution du résultat net (néant en 2015; néant en 2014). Cette analyse suppose que le montant des titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable ne change pas par rapport à celui qui est présenté aux dates respectives des états consolidés de la situation financière.

### D) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations contractuelles conformément aux modalités convenues et amène de ce fait la société à subir une perte. Cenovus a mis en place une politique de crédit approuvée par le comité d'audit du conseil d'administration conçue pour assurer que son exposition aux risques de crédit se situe dans un niveau de risque acceptable déterminé par la politique de gestion des risques d'entreprise de la société. La politique de crédit fait état des rôles et responsabilités à l'égard du risque de crédit, établit un cadre d'évaluation, de surveillance et d'atténuation de l'exposition aux risques de crédit et dresse les paramètres entourant les limites de concentration du crédit.

Cenovus évalue le risque de crédit des nouvelles contreparties et poursuit la surveillance régulière des risques liés à l'ensemble des contreparties. Une part importante des comptes débiteurs de la société provient de clients du secteur du pétrole et du gaz naturel et est exposée aux risques de crédit normaux du secteur. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est à l'intérieur de la fourchette établie dans sa politique de crédit.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la quasi-totalité des comptes débiteurs de la société était de moins de 60 jours. Au 31 décembre 2016, 90 % (91 % en 2015) de l'exposition au risque de crédit associé aux comptes débiteurs et aux instruments financiers dérivés de Cenovus découlait de contreparties ayant une cote de solvabilité élevée. Au 31 décembre 2016, Cenovus avait conclu des contrats avec trois contreparties (une contrepartie en 2015) dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 10 % de la juste valeur des contrats d'instruments financiers nets et des contrats sur marchandises nets qui se trouvaient dans le cours. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et produits à recevoir, aux actifs liés à la gestion des risques et aux créances à long terme correspond à la valeur comptable totale de ces éléments.

### E) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que Cenovus éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements liés à des passifs financiers lorsqu'ils sont exigibles. Le risque de liquidité comprend également le risque que la société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs en temps opportun à un prix raisonnable. Cenovus gère son risque de liquidité en surveillant de près la trésorerie et la dette et en conservant un accès approprié au crédit, ce dernier pouvant varier en fonction des notations de crédit de la société. Comme il est indiqué à la note 30, Cenovus vise à long terme un ratio dette/capitaux permanents entre 30 % et 40 %, et un ratio dette/BAIIA ajusté entre 1,0 x et 2,0 x afin de gérer son endettement global.

Dans le cadre de la gestion des risques de liquidité, la société a accès à un large éventail de sources de financement, que ce soit au moyen de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de facilités de crédit non encore utilisées et des fonds disponibles aux termes de prospectus préalables. Au 31 décembre 2016, une somme de 3,7 G\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et un montant de 4,0 G\$ sur la facilité de crédit engagée étaient toujours à la disposition de Cenovus. De plus, Cenovus avait déposé un prospectus préalable de base de 5,0 G\$ US dont la disponibilité est tributaire des conditions du marché.

Les tableaux qui suivent présentent le calendrier des sorties de trésorerie non actualisées liées aux passifs financiers :

31 décembre 2016	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 266	-	-	-	2 266
Passifs liés à la gestion des risques <sup>1)</sup>	293	22	-	-	315
Dette à long terme <sup>2)</sup>	339	2 662	1 150	7 550	11 701
Autres	-	25	8	16	49
<b>31 décembre 2015</b>	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 an à 3 ans</b>	<b>De 4 à 5 ans</b>	<b>Par la suite</b>	<b>Total</b>
Comptes créditeurs et charges à payer	1 702	-	-	-	1 702
Passifs liés à la gestion des risques <sup>1)</sup>	23	5	2	-	30
Dette à long terme <sup>2)</sup>	349	2 847	493	8 721	12 410
Autres	-	3	1	4	8

1) Les passifs liés à la gestion des risques sont visés par des conventions de compensation globale.

2) Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

## 33. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015	2014
Intérêts versés	350	330	335
Intérêts reçus	32	19	33
Impôt sur le résultat payé	11	933	46

**34. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS****A) Engagements**

Les paiements futurs de la société au titre de ses engagements sont présentés ci-après. Un engagement est une entente juridiquement exécutoire d'effectuer un paiement futur pour l'achat de biens et de services. Ces éléments ne rendent pas compte des montants inscrits aux états consolidés de la situation financière.

31 décembre 2016	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport et entreposage <sup>1)</sup>	682	711	722	1 031	1 239	21 875	<b>26 260</b>
Contrats de location simple (baux visant des immeubles) <sup>2)</sup>	101	146	146	145	142	2 465	<b>3 145</b>
Achats de produits	70	-	-	-	-	-	<b>70</b>
Engagements en capital	23	3	-	-	-	-	<b>26</b>
Autres engagements à long terme	80	27	26	15	15	108	<b>271</b>
<b>Total des paiements<sup>3)</sup></b>	<b>956</b>	<b>887</b>	<b>894</b>	<b>1 191</b>	<b>1 396</b>	<b>24 448</b>	<b>29 772</b>
<b>Ventes de produits à prix fixe</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>

31 décembre 2015	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport et entreposage <sup>1)</sup>	702	715	780	774	901	23 537	27 409
Contrats de location simple (baux visant des immeubles) <sup>2)</sup>	116	120	156	153	151	2 647	3 343
Achats de produits	84	3	-	-	-	-	87
Engagements en capital	61	14	4	-	-	-	79
Autres engagements à long terme	45	31	24	26	15	125	266
<b>Total des paiements<sup>3)</sup></b>	<b>1 008</b>	<b>883</b>	<b>964</b>	<b>953</b>	<b>1 067</b>	<b>26 309</b>	<b>31 184</b>
<b>Ventes de produits à prix fixe</b>	<b>55</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>58</b>

1) Comprend des engagements liés au transport de 19 G\$(19 G\$ en 2015) assujettis à l'approbation des organismes de réglementation ou qui ont été approuvés mais non encore en vigueur.

2) Ne rend pas compte d'un paiement engagé pour lequel une provision a été constituée.

3) Les contrats exécutés pour le compte de FCCL et de WRB tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les engagements liés au transport de la société ont diminué d'environ 1,1 G\$, principalement par suite de l'utilisation de contrats et de changements dans les tarifs estimatifs. Ces engagements, dont certains sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation, sont conclus pour des termes pouvant aller jusqu'à 20 ans après la date de leur entrée en vigueur.

Au 31 décembre 2016, des lettres de crédit en cours totalisant 258 M\$ étaient émises à titre de garantie de l'exécution de certains contrats (64 M\$ au 31 décembre 2015).

Outre ce qui est susmentionné, les engagements de Cenovus liés au programme de gestion des risques sont présentés à la note 32.

**B) Éventualités****Actions en justice**

Cenovus est partie à un nombre restreint d'actions en justice dans le cours normal de ses activités. Cenovus est d'avis que toute obligation pouvant découler de ces actions, dans la mesure où elle n'est pas prévue, ne devrait pas avoir d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

**Passifs relatifs au démantèlement**

Cenovus est responsable du démantèlement d'actifs à long terme à la fin de leur durée d'utilité. Cenovus a comptabilisé un passif de 1 847 M\$ en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs à l'égard de ses biens de pétrole brut et de gaz naturel, de ses installations de raffinage et de ses installations du secteur des activités médianes. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de modifications des lois et de variations des coûts.

**Questions d'ordre fiscal**

Les règlements et les lois fiscales et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les diverses administrations où Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard des impôts est suffisante.